

Santé publique Ontario

Plan d'activités annuel de 2025-2026 à 2027-2028



Table des matières

Section 1 : Introduction	2
Section 2 : Analyse environnementale	5
Section 3 : Aperçu des activités et des programmes actuels et futurs.....	8
Section 4 : Plan de mise en œuvre et harmonisation avec les priorités du gouvernement.....	13
Section 5 : Initiatives faisant intervenir des tiers.....	37
Section 6 : Budget financier et répercussions sur les RH.....	39
Section 7 : Plan relatif à la technologie de l'information (TI)/prestation électronique des services	47
Section 8 : Inventaire des cas d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)	48
Section 9 : Mesures du rendement.....	50
Section 10 : Stratégies de détermination, d'évaluation et d'atténuation des risques	51
Section 11 : Plan de communication.....	53

Section 1 : Introduction

À propos de Santé publique Ontario

Santé publique Ontario (SPO) fournit des conseils et un soutien scientifiques et techniques spécialisés au gouvernement, aux bureaux de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé afin de protéger et d'améliorer la santé de la population de l'Ontario. Ses travaux mettent en lumière ce qui affecte la santé, tout en quantifiant le fardeau des maladies et des inégalités en matière de santé, afin d'éclairer la planification, les programmes et les politiques en matière de santé publique. SPO gère aussi le laboratoire de santé publique provincial, qui effectue les analyses cliniques et les tests de référence critiques pour les fournisseurs de soins de santé primaires et hospitaliers et pour les bureaux de santé publique de l'Ontario. Dans le cadre de ses travaux, SPO contribue à promouvoir la santé et à favoriser l'efficacité et la réactivité des mesures de santé publique, tout en continuant de se préparer à intervenir et à gérer les menaces à la santé publique en Ontario, comme les éclosions et les pandémies.

SPO sert principalement les clients suivants : le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, le ministère de la Santé (le ministère), le ministère des Soins de longue durée et d'autres ministères; les bureaux de santé publique; les fournisseurs du système de santé et les organisations de l'ensemble du continuum de soins.

Les partenaires en santé de SPO peuvent comprendre des clients ainsi que le milieu universitaire et de la recherche, des organismes à but non lucratif et communautaires, le secteur privé et des organismes gouvernementaux qui travaillent dans divers secteurs pour optimiser la santé de la population ontarienne.

Mandat

SPO a été créé en 2007 dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour remédier à des lacunes graves et de longue date sur le plan de la capacité et du fonctionnement du secteur de la santé publique en Ontario au début des années 2000, y compris la gestion et l'intervention pour une série d'événements majeurs de santé publique en Ontario, comme l'éclosion du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en 2003.

L'organisme a été créé en vertu de sa loi fondatrice, la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*, à titre d'organisme provincial de protection et de promotion de la santé dirigé par un conseil d'administration.

La **Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé** définit SPO comme suit : « Un organisme chargé de fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques à ceux qui œuvrent au sein des divers secteurs pour protéger et améliorer la santé de la population ontarienne, ainsi que d'exercer et d'appuyer des activités comme l'évaluation de l'état de santé de la population, d'une part, et la recherche, la surveillance, les études épidémiologiques, la planification et l'évaluation en matière de santé publique, d'autre part. »

Vision, mission et valeurs

Vision

S'appuyer sur des données probantes, des connaissances et des mesures mondialement reconnues pour créer un Ontario plus sain.

Mission

Permettre la prise de décisions et de mesures éclairées pour protéger et favoriser la santé et contribuer à réduire les iniquités en santé.

Valeurs

- **Crédibilité** : Confiance dans ce que nous faisons
- **Innovation** : Solutions créatives
- **Réactivité** : Passer à l'action
- **Collaboration** : Plus forts ensemble
- **Intégrité** : Agir de façon honnête et éthique
- **Respect** : Valoriser les autres

Orientations stratégiques

Le Plan stratégique 2024-2029 de SPO énonce quatre orientations stratégiques qui se renforcent mutuellement et qui favoriseront des changements positifs pour la santé publique en Ontario alors que SPO collabore avec des partenaires de la santé publique et du système de santé pour faire progresser la santé de la population, prévenir les maladies et éliminer les inégalités en matière de santé. Ces quatre orientations sont les suivantes :

1. Diriger la transformation des données de santé publique au niveau provincial, en exploitant l'analytique avancée afin de s'orienter vers une pratique et une prise de décision fondées sur des données probantes.
2. Consolider le leadership des laboratoires, faire progresser la génomique au service de l'action en santé publique et se concentrer davantage sur les analyses microbiologiques complexes.
3. Perfectionner les capacités et les connaissances en matière de santé publique et de personnel de santé afin d'améliorer la santé de la population.
4. Passer plus rapidement des données conceptuelles à l'action en tant qu'organisateur et intégrateur d'expertise sur les questions de santé publique et favoriser l'amélioration de la qualité de la santé publique.

Mécanismes de reddition de comptes

Conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, SPO est désignée comme étant un organisme provincial dirigé par un conseil d'administration. Par l'entremise du président du conseil, SPO rend compte à la Couronne par l'entremise du ministre de la Santé quant au respect des obligations que lui confère la loi, la gestion de ses ressources et ses normes de service.

Deux grands documents définissent les responsabilités de SPO à l'égard du gouvernement : le protocole d'entente et l'accord de financement. Le protocole d'entente est un document de gouvernance énonçant les principales responsabilités du Ministère et de l'organisme, y compris les rôles et responsabilités du ministre et du sous-ministre du Ministère ainsi que du président, des membres du conseil d'administration et du président-directeur général de l'organisme. Il confirme également les mécanismes de reddition de comptes entre les parties et établit des principes et des arrangements administratifs permettant à SPO de remplir le mandat que lui confère la loi. L'entente de financement est une exigence pour que SPO reçoive des paiements de transfert du Ministère, son principal bailleur de fonds. Les parties ont conclu un accord de financement permanent en 2012-2013. Les annexes de cet accord établissent des exigences précises en matière de rapports et sont mises à jour chaque année.

SPO peut également faire l'objet d'audits par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario (BVGO). L'objectif des audits du BVGO est de tenir les organismes des secteurs public et parapublic provinciaux responsables de la responsabilité financière, de la bonne gestion des programmes et de la transparence des rapports publics. En 2023, le BVGO a choisi SPO pour un audit de l'optimisation des ressources, pour lequel le rapport d'audit a été publié au début de décembre 2023. SPO a examiné et accepté toutes les recommandations présentées dans le rapport d'audit pour l'organisme. Le [rapport](#) comprend 10 recommandations, dont neuf sont adressées à SPO. Au moment de la rédaction, sur les neuf recommandations à l'intention de SPO, une a été entièrement mise en œuvre et huit l'ont été partiellement. On prévoit que la majorité des recommandations seront pleinement mises en œuvre d'ici la fin de 2025-2026. L'échéancier de mise en œuvre d'un plan visant à rationaliser les activités des laboratoires n'a pas été finalisé. Les activités liées aux recommandations du BVGO sont décrites aux sections 3, 4 et 9 du présent TAA.

SPO comprend la priorité que le gouvernement provincial a accordée à la responsabilisation, à la réactivité, à la durabilité, à l'efficacité et à la transparence. En tant qu'organisme provincial, SPO est tenue de se conformer à toutes les lois, directives, politiques et lignes directrices gouvernementales applicables à l'organisme.

Section 2 : Analyse environnementale

L'analyse environnementale qui suit donne un aperçu des circonstances actuelles et prévues qui devraient influencer sur la santé publique en Ontario et sur le travail de SPO pendant la mise en œuvre du présent plan d'activités annuel (PAA) au cours des trois prochaines années.

Facteurs externes

Menaces actuelles et émergentes en matière de santé publique

L'Ontario, comme d'autres administrations, fait face à des menaces connues et potentielles pour la santé publique en raison d'un éventail croissant de facteurs, y compris les maladies infectieuses, les maladies chroniques, les blessures, les préjudices liés à la consommation de substances, les expositions environnementales et les incidents environnementaux, et les répercussions du changement climatique. Compte tenu du rôle clé de SPO dans les interventions d'urgence et les incidents de santé publique, la souplesse est essentielle. En cas d'un nouveau problème de santé publique ou d'urgence sanitaire, SPO peut intensifier ses activités de façon efficace et rapide en réaffectant et en redéfinissant l'ordre de priorité des ressources existantes et en mobilisant l'expertise nécessaire pour appuyer le MHC, le Ministère, les bureaux de santé publique et d'autres clients et partenaires. La convergence de multiples menaces pour la santé publique pourrait poser des problèmes de capacité et limiter la capacité de SPO d'intervenir rapidement et efficacement. SPO continuera de travailler avec ses clients et ses partenaires pour renforcer l'état de préparation de la santé publique de l'Ontario aux urgences futures et assurer l'état de préparation et la capacité d'intervention de SPO.

Santé des Autochtones

La Commission de vérité et réconciliation a formulé des appels à l'action en matière de santé, y compris la nécessité de combler les écarts dans les résultats en matière de santé entre les collectivités autochtones et non autochtones. Il est essentiel d'établir des partenariats et des réseaux de collaboration grâce à une mobilisation significative des collectivités autochtones pour comprendre leurs priorités et la façon dont l'Ontario peut les soutenir. De plus, l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données sur la santé, tout en respectant la souveraineté des données, est nécessaire pour combler les lacunes statistiques dans les indicateurs de santé publique et les déterminants sociaux de la santé. SPO collaborera avec les partenaires et les collectivités pour appuyer les priorités en matière de santé publique pour les Autochtones, y compris l'élaboration d'une stratégie spécialisée pour les Autochtones visant à améliorer les résultats en matière de santé des peuples et des collectivités autochtones de l'Ontario. La stratégie pour les Autochtones de SPO complétera le travail de SPO visant à soutenir la santé publique et l'état de préparation du système de santé à répondre aux urgences et aux menaces en matière de santé publique, comme les pandémies, tout en améliorant les résultats en matière de santé et en réduisant les inégalités en matière de santé et de maladies.

La génomique au service de l'action en santé publique

SPO joue un rôle essentiel dans l'établissement de méthodologies et de tests pour détecter les agents pathogènes émergents qui peuvent être déployés rapidement, particulièrement dans le domaine de la génomique. La génomique est un domaine en évolution rapide qui s'est imposé comme la norme de référence en microbiologie de la santé publique pour l'identification et l'analyse d'une gamme d'agents pathogènes. En Ontario, la génomique joue un rôle essentiel dans la surveillance des maladies et la détection des éclosions en permettant un séquençage rapide et précis du génome entier des agents pathogènes. Elle peut aider à relier les cas et à surveiller la résistance aux antimicrobiens avec de nouvelles technologies améliorant la vitesse, la précision et la rentabilité.

Modernisation des plateformes numériques en santé

Les progrès réalisés dans le domaine des solutions de santé numériques favorisent le développement de systèmes de soins de santé plus efficaces, intégrés et axés sur le patient. En Ontario, SPO appuie activement l'élaboration d'une plateforme numérique de santé publique interopérable qui simplifiera les offres aux partenaires en santé publique et fournira un espace numérique moderne pour l'hébergement, l'accès centralisé et l'analyse des données de santé publique. SPO collaborera avec le Ministère et Santé Ontario à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un registre d'immunisation complet (aux fins d'analyse) et d'un dépôt (pour l'accès aux dossiers des patients et des fournisseurs), tandis que l'écosystème actuel est amélioré et maintenu pour répondre aux besoins opérationnels. Le registre améliorera l'efficacité des programmes d'immunisation, optimisera les ressources, permettra l'évaluation des programmes et appuiera la préparation et l'intervention en cas d'éclosions et de pandémies futures.

Mise à profit de l'intelligence artificielle

Les progrès réalisés dans les domaines de l'intelligence artificielle (IA), de l'apprentissage automatique (AA) et de l'informatique de données massives produisent de nouvelles applications pour la santé publique et le secteur des soins de santé. Afin d'appuyer l'utilisation sécuritaire, responsable et équitable de l'IA par le gouvernement, l'Ontario a publié en 2023 son *Cadre pour la fiabilité de l'intelligence artificielle*, qui établit des règles fondées sur le risque pour des applications d'IA transparentes et responsables au moyen de ses politiques, de ses produits et de ses directives. Dans ce cadre, la *Directive sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle* éclairera l'établissement par SPO des éléments fondamentaux pour l'utilisation responsable de l'IA. Les cas d'utilisation de l'IA en santé publique dirigés par SPO pour améliorer l'efficacité et le service à la clientèle sont décrits à la section 8.

Facteurs internes

Capacité de la main-d'œuvre

L'attrition des employés et la pénurie de main-d'œuvre possédant certaines compétences continuent d'avoir une incidence sur les secteurs de la santé et de la santé publique, et pourraient nuire à la capacité de SPO de continuer à fournir des conseils scientifiques et techniques ainsi qu'un soutien opérationnel. SPO optimise continuellement ses pratiques en matière de ressources humaines afin de renforcer le recrutement et le maintien en poste du personnel. Les pénuries de main-d'œuvre qui peuvent affecter SPO sont les pénuries de médecins qualifiés en santé publique et en maladies infectieuses, de microbiologistes médicaux et de techniciens de laboratoire médical. À l'heure actuelle, ces pénuries n'ont pas eu d'incidence sur la capacité de SPO de continuer à fournir des conseils scientifiques et techniques et un soutien opérationnel.

Cybersécurité et protection des renseignements personnels

Dans le contexte des préoccupations croissantes en matière de cybersécurité au Canada, SPO demeure vigilante en appliquant ses politiques en matière de TI et en sensibilisant le personnel au moyen d'une formation obligatoire sur la cybersécurité. Comme la protection des renseignements personnels et la cybersécurité sont interreliées, des mesures efficaces pour protéger les renseignements personnels et les renseignements médicaux sont nécessaires. SPO continue d'accorder la priorité à l'élaboration de pratiques et de formations efficaces en matière de cybersécurité qui appuient la protection des renseignements personnels et tiennent compte de l'évolution du paysage numérique.

Section 3 : Aperçu des activités et des programmes actuels et futurs

La présente section décrit les programmes et les activités offerts par SPO pour soutenir ses clients et ses partenaires dans le cadre de ses activités opérationnelles continues. Bien qu'aucun nouveau programme ou secteur d'activité ne sera mis en place pendant la durée du présent PAA, SPO continuera de peaufiner ses offres de services.

Les programmes et activités de SPO correspondent aux objectifs énoncés dans sa loi habilitante, la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*.

Programmes de santé publique et domaines d'expertise

Maladies infectieuses : SPO aide ses clients et ses partenaires à prévenir et à contrôler les maladies importantes sur le plan de la santé publique et d'autres maladies infectieuses et transmissibles, y compris les infections respiratoires, les infections transmissibles par le sang, les maladies entériques, zoonotiques et à transmission vectorielle et les maladies évitables par la vaccination.

Protection et contrôle des infections : SPO appuie l'adoption de pratiques exemplaires en matière de prévention et de contrôle des infections dans les soins de courte durée, les soins de longue durée et les milieux communautaires afin de réduire les infections associées aux soins de santé (IASS) et de protéger les fournisseurs de soins de santé, les patients et les visiteurs. Cela comprend la planification, la surveillance et la coordination proactives des activités visant à régler les problèmes actuels et émergents.

Maladies évitables par la vaccination : SPO fournit une expertise en matière d'immunisation et de prévention et de contrôle des maladies évitables par la vaccination, fournit des renseignements essentiels aux programmes de vaccination et d'immunisation de l'Ontario, assure l'innocuité et l'efficacité, renforce et maintient la confiance du public et oriente les mesures de santé publique.

Réseau des laboratoires : Le laboratoire de SPO comprend 11 laboratoires entièrement accrédités qui répondent aux besoins provinciaux et locaux en matière de services. En tant que laboratoire provincial de santé publique, SPO assure un leadership scientifique et technique à l'appui de la capacité décentralisée en microbiologie dans l'ensemble du réseau des laboratoires provincial pour les maladies importantes sur le plan de la santé publique et d'autres préoccupations en matière de santé publique. En codirigeant la table de microbiologie du Programme ontarien de médecine de laboratoire (POML) avec Santé Ontario, SPO aide à assurer une surveillance stratégique et opérationnelle pour coordonner et intégrer les services de laboratoire provinciaux. SPO joue un rôle essentiel dans l'établissement de méthodologies et de tests pour détecter les agents pathogènes émergents qui peuvent être déployés rapidement dans l'ensemble du réseau de laboratoires de l'Ontario. Cela comprend l'utilisation de technologies de pointe, particulièrement en génomique, qui transforment l'approche de surveillance des maladies infectieuses et de confirmation et de suivi des éclosions à l'échelle mondiale.

Préparation aux situations d'urgence et mesures d'intervention : SPO aide les clients et les partenaires à contrôler les maladies transmissibles et les éclosions dans les milieux communautaires et institutionnels, tout en dirigeant la planification et les activités de préparation aux situations d'urgence pour prévenir les situations d'urgence, y réagir et s'en remettre. Cela comprend l'élaboration et le maintien d'un solide système provincial de gestion des urgences en matière de santé. SPO améliorera les liens avec les principaux partenaires du système dans toutes les catégories d'urgence de santé publique et trouvera de nouveaux partenaires au fil du temps.

Santé environnementale : SPO collabore avec ses clients et ses partenaires pour répondre à l'évolution des problèmes de santé publique liés aux expositions dans l'environnement, comme la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, la pollution de l'air ambiant, la qualité de l'eau, les radiofréquences, les éoliennes, la salubrité des aliments, le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes, le bruit et bien d'autres. SPO appuie les programmes de santé environnementale et de santé au travail, intervient en cas d'incidents et d'urgences liés à la santé environnementale et fait progresser les interventions efficaces de gestion des risques et les systèmes de surveillance.

Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques et des traumatismes : SPO offre une expertise et des ressources pour promouvoir des comportements sains, créer des environnements favorables et encourager des politiques publiques saines, et s'attaquer à des enjeux comme la promotion de la santé mentale, la prévention des maladies chroniques, la prévention des traumatismes, la consommation de substances, la santé buccodentaire, la saine alimentation, l'activité physique, l'équité en matière de santé et plus encore.

Numérique et données : SPO dirige les travaux dans les domaines des données et de l'analyse, de la biostatistique, de la visualisation des données, de l'épidémiologie, de la modélisation et des services géospatiaux afin d'améliorer la capacité de l'Ontario de détecter et de suivre les nouveaux agents pathogènes et les maladies importantes sur le plan de la santé publique, de planifier les grands événements de santé publique et d'y réagir, et d'éclairer les mesures ciblées de santé publique. En 2025-2026, SPO établira les éléments fondamentaux requis pour une utilisation responsable de l'IA à SPO, conformément à la *Loi de 2024 visant à renforcer la cybersécurité et la confiance dans le secteur public* (projet de loi 194) du gouvernement de l'Ontario.

Services de SPO et objectifs annuels

En tant que centre de ressources centralisé, SPO offre une gamme complète de services et d'expertise qui aide ses partenaires et ses clients à jouer leur propre rôle dans la protection et la promotion de la santé de la population de l'Ontario. Les services de SPO sont décrits ci-dessous et, dans la mesure du possible, les objectifs annuels ont été quantifiés.

Conseils scientifiques et techniques, consultation et interprétation : SPO offre un soutien scientifique et technique à ses clients et partenaires dans tous ses domaines d'expertise. SPO est un rassembleur et un intégrateur d'expertise sur les enjeux de santé publique actuels et émergents, réunissant des experts internes et des leaders d'opinion de partout en Ontario pour définir et aborder les enjeux et les possibilités complexes en matière de santé.

Objectif annuel : Nombre d'activités de soutien scientifique et technique et de demandes de données traitées pour des clients et des partenaires – 850

Objectif annuel : Pourcentage d'activités de soutien scientifique et technique réalisées dans les délais prévus – 95 %

Objectif annuel : Nombre de produits axés sur les connaissances publiés sur le site Web de SPO – 400

Objectif annuel : Pourcentage de produits axés sur les connaissances achevés dans les délais prévus – 95 %

Objectif annuel : Pourcentage de manquements aux pratiques de prévention et de contrôle des infections en milieu communautaire justifiant la tenue d'une enquête plus approfondie et traités en une journée ouvrable¹ après le signalement à SPO – 85 %

Analyses et recommandations des laboratoires de santé publique et de référence : Le laboratoire de SPO effectue des millions de tests chaque année pour la détection et le diagnostic des maladies infectieuses et de la résistance aux antimicrobiens, et pour les enquêtes sur les éclosions liées à la nourriture, à l'eau et aux sources environnementales. SPO fournit également une orientation, une interprétation et des conseils d'expert pour les analyses cliniques, de santé publique et de microbiologie environnementale et les résultats des tests. En 2025-2026, plusieurs initiatives seront mises en œuvre pour rationaliser et moderniser les activités et les services des laboratoires. Les initiatives, y compris un portail en ligne pour les analyses privées de l'eau potable, la collaboration avec le Ministère à l'élaboration d'un environnement d'analyse de la santé publique pour la génomique, et la collaboration avec Santé Ontario à l'initiative des demandes d'analyses de laboratoire électroniques, sont décrites plus en détail à la section 4 du présent PAA.

Objectif annuel : Nombre d'analyses de laboratoire effectuées – 6,6 millions

Objectif annuel : Pourcentage d'analyses de laboratoire réalisées dans les délais prévus² – 90 %

¹ Pour certaines maladies exigeant une intervention urgente de la santé publique, le suivi est effectué dans les 24 heures.

² Cette activité comprend un sous-ensemble de tests de laboratoire qui servent d'indicateur du délai d'exécution : sérologie (sérologie de l'hépatite A), moléculaire (charge virale de l'hépatite C) et fondé sur la culture (culture de *Neisseria gonorrhoea*).

Objectif annuel : Nombre d'activités de soutien scientifique et technique et de demandes de données traitées pour des clients et des partenaires – 850

Objectif annuel : Nombre d'appels d'assistance traités par le Centre des services à la clientèle pour les services de laboratoire – 75 000

Surveillance et évaluation de la santé de la population : SPO fournit des ressources, des outils et des services spécialisés sur un éventail de sujets liés à la santé publique, y compris les maladies infectieuses, l'innocuité des vaccins et les facteurs de risque environnementaux, afin d'appuyer l'accès à des renseignements de surveillance complets et opportuns pour permettre l'évaluation de la santé de la population. SPO effectue également l'analyse, l'interprétation et la surveillance des données sur la santé de la population concernant l'état de santé des populations. Les conclusions sont publiées au moyen de diverses ressources opportunes. En 2025-2026, SPO continuera d'améliorer ses ressources interactives afin de fournir des services centralisés de surveillance et de contrôle aux principaux clients, y compris le Bureau du médecin hygiéniste en chef et les bureaux de santé publique. SPO continue également d'exploiter, de maintenir, de moderniser et d'intégrer ses systèmes et de contribuer au leadership et à l'expertise en la matière dans l'élaboration de l'environnement d'analyse de la santé publique afin d'améliorer les capacités de surveillance, la découverte d'agents pathogènes et l'intervention rapide en cas d'éclosion, et continue d'assurer un leadership provincial en génomique pour les mesures de santé publique.

Objectif annuel : Pourcentage de rapports et d'outils de surveillance périodiques publiés dans les délais prévus pour le cycle de déclaration – 95 %

Analytique et visualisation de données : SPO fournit un soutien spécialisé pour l'acquisition, la synthèse, l'analyse, l'interprétation et la présentation de données et d'information, et fournit une expertise et un leadership en informatique de la santé publique pour les applications et l'infrastructure provinciales de santé publique. SPO facilite également l'échange de connaissances et la surveillance de la santé de la population en élaborant de nouvelles méthodes d'analyse géospatiale et des modèles s'appuyant sur des techniques statistiques et mathématiques et sur des techniques évoluées de la science des données.

Objectif annuel : Nombre de consultations en ligne des données et des outils d'analyse de SPO – 250 000

Enquêtes et gestion en matière d'éclosions : SPO offre des services de consultation et de soutien aux clients et aux partenaires pour les enquêtes sur les éclosions, ce qui comprend la coordination et le soutien pour les grandes éclosions provinciales qui touchent plusieurs administrations en veillant à ce que les clients et les partenaires disposent de données scientifiques et techniques, d'analyses épidémiologiques provinciales, ainsi que de conseils et d'orientations sur la manière de gérer et de prévenir les éclosions. SPO effectue également des analyses d'aliments, d'eau et de sources environnementales liés aux éclosions et aux enquêtes en Ontario.

Objectif annuel : Pourcentage de demandes de consultations sur les éclosions aux fins d'enquêtes de santé publique par des bureaux de santé publique et traitées par SPO en une journée ouvrable³ après réception de la demande – 85 %

³ Pour certaines maladies exigeant une intervention urgente de la santé publique, le suivi est effectué dans les 24 heures.

Formation et perfectionnement professionnel : SPO appuie le perfectionnement des compétences et la formation de la main-d'œuvre actuelle et future de la santé publique de l'Ontario au moyen de programmes éducatifs accrédités et généraux, de possibilités de perfectionnement professionnel de grande qualité et d'offres d'apprentissage appliqué et par l'expérience dans ses domaines d'expertise. SPO offre également des cours éducatifs en ligne sur une variété de sujets auxquels les apprenants peuvent accéder de n'importe où et en tout temps grâce au système de gestion de l'apprentissage. En 2025-2026, SPO examinera les possibilités d'améliorer les offres d'apprentissage et les programmes d'apprentissage par l'expérience.

Objectif annuel : Nombre de séances de perfectionnement professionnel offertes aux partenaires et aux clients externes – 80

Objectif annuel : Pourcentage de séances de perfectionnement professionnel ayant obtenu une note moyenne d'au moins 4 sur 5 par les clients et les partenaires – 90 %

Objectif annuel : Nombre de cours d'autoapprentissage en ligne suivis par des clients et des partenaires externes – 250 000

Éthique de la santé publique : SPO fournit des services externes d'examen éthique et de soutien aux bureaux de santé publique de l'Ontario pour la recherche en santé publique et les projets connexes de santé publique générant des données probantes. Ce travail est appuyé par la Commission de l'évaluation éthique indépendante de SPO, qui examine les projets menés pour le compte de SPO et des bureaux de santé publique de l'Ontario et aide à élaborer des pratiques exemplaires pour régler les nouveaux enjeux éthiques dans les initiatives de production de données probantes en santé publique à l'échelle de la province.

Objectif annuel : Pourcentage d'évaluations déontologiques effectuées dans le respect de la norme de service de référence de 30 jours ouvrables – 80 %

Recherche et évaluation : SPO dirige la recherche appliquée dans tous ses domaines d'expertise et effectue des évaluations pour éclairer les politiques de santé, transformer les pratiques cliniques et de santé publique, et faire progresser les sciences de laboratoire. SPO offre également une expertise et des outils au système de santé publique pour la planification et l'évaluation des programmes fondés sur des données probantes.

Objectif annuel : Nombre d'articles publiés dans des revues à comité de lecture du domaine de la santé publique – 140

Services de bibliothèque : SPO offre une gamme de ressources et de services de bibliothèque qui appuient la recherche appliquée, l'évaluation des programmes, le perfectionnement professionnel et l'échange de connaissances dans l'ensemble du système de santé publique de l'Ontario. SPO donne également accès à l'outil d'évaluation critique MetaQAT, qui contient des documents, des ressources et des liens pour évaluer la qualité et les biais détaillés dans les données probantes sur la santé publique. SPO est l'hôte du Réseau de services bibliothécaires partagés (RSBP), une initiative de collaboration qui vise à améliorer l'accès à l'information pour les bureaux de santé publique de l'Ontario (voir la section 5).

Section 4 : Plan de mise en œuvre et harmonisation avec les priorités du gouvernement

SPO a reçu sa lettre de mandat annuelle du Ministère décrivant les attentes de la ministre à l'égard de SPO en ce qui concerne le service et le rendement pour l'exercice 2025-2026. La présente section décrit comment SPO respectera les priorités et les engagements établis par le gouvernement pour l'organisme au cours des trois prochaines années.

Des produits livrables (nouveaux et permanents) ou des mesures ont été établis pour chaque priorité de la lettre de mandat et sont complémentaires aux programmes, services et activités décrits à la section 3 du présent PAA. Les produits livrables qui sont nouveaux sont indiqués; les autres produits livrables font partie des travaux en cours de SPO. Les progrès réalisés à l'égard de ces produits livrables et ces mesures seront communiqués au ministère de la Santé tous les trimestres.

Priorités propres à SPO

L'harmonisation avec chaque numéro de priorité de la lettre de mandat (LM) est indiquée à côté des produits livrables/mesures, le cas échéant.

1. Priorités clés

Année 1

1.1.1. Examiner les processus d'élaboration de produits de connaissance sur la protection de la santé et la promotion de la santé et cerner d'autres possibilités de solliciter rapidement les commentaires du public cible (p. ex. bureaux de santé publique, Ministère, etc.) pour éclairer le développement et s'assurer qu'ils répondent aux besoins des utilisateurs. Suivre le pourcentage de produits de connaissance pour lesquels on a mobilisé les utilisateurs finaux pendant le développement, avec un objectif d'au moins 80 %. Établir un pourcentage de référence des produits de connaissance pour lesquels il existe une stratégie active d'échange et de mise en œuvre des connaissances afin d'accroître la sensibilisation, l'adoption et l'utilisation soutenue. Appuyer l'identification proactive de nouveaux produits de connaissance potentiels en faisant le suivi du nombre de demandes de recherches documentaires soumises à la bibliothèque de SPO par le RSBP et en cernant tous les trimestres les sujets très demandés. (LM 1-a, 1-d)

1.1.2. Examiner les options (et les répercussions connexes sur les ressources) pour établir un répertoire centralisé d'outils, de modèles, de lignes directrices, de pratiques exemplaires et d'autres ressources, afin d'appuyer la mise en œuvre efficace et normalisée des stratégies et des approches de santé publique dans l'ensemble du secteur. Déterminer trois domaines thématiques pour la priorisation des ressources centralisées (*nouveau*). (LM 1-b)

1.1.3. Peaufiner le processus annuel de SPO afin d'établir les priorités pour orienter les activités de recherche et de développement des connaissances afin d'intégrer la consultation avec la table de leadership en santé publique. Établir un processus et un cadre annuels pour partager et déterminer les priorités des activités de génération de connaissances (*nouveau*). (LM 1-c)

1.1.4. Tirer parti des forums établis, comme Formation SPO, pour partager les activités de génération de connaissances en cours, en veillant à ce que des séances régulières mettent en évidence les nouvelles données probantes ou les nouveaux outils, et à ce que la participation et la rétroaction fassent l'objet d'un suivi pour éclairer l'échange futur des connaissances. Offrir 80 séances de perfectionnement professionnel (*p. ex. divers types de formations, échanges d'apprentissage, webinaires, conférences et ateliers*) à des clients et partenaires externes en 2025-2026, 90 % des séances ayant obtenu une note moyenne des clients et partenaires d'au moins 4 sur 5. (LM 1-d)

1.1.5. Accroître la présence de la recherche sur le site Web public de SPO, y compris la description des programmes de recherche et des activités de SPO, dans le but de mieux faire connaître les activités de recherche et de génération de connaissances de SPO auprès des clients et des partenaires. Augmenter de 15 % les visites sur les pages de recherche. (LM 1-d)

1.2.1. À la demande du Ministère, continuer de participer à des processus conjoints de planification et de coordination pour renforcer la collaboration, la communication et l'efficacité des principales initiatives provinciales, et continuer de fournir des conseils scientifiques et techniques pour éclairer les processus provinciaux d'orientation, de planification stratégique, de coordination et de communication pour le système de santé. Répondre à 90 % des demandes de conseils techniques et scientifiques, de soutien et de consultation des clients dans les délais convenus. Faire le suivi des demandes par sujet de santé publique. (LM 4-a, 4-b)

1.2.2. Élaborer un cadre pour orienter le rassemblement d'experts afin d'élaborer des conseils techniques en matière de santé publique afin d'éclairer l'orientation des programmes et le soutien aux pratiques exemplaires (*nouveau*). Collaborer avec les partenaires du Ministère pour établir l'ordre de priorité des sujets relevant du mandat de SPO afin de réunir des experts pour obtenir des conseils techniques. (LM 5-a)

1.2.3. Continuer d'améliorer les processus de SPO pour offrir un soutien efficace aux comités consultatifs externes de SPO en centralisant et en normalisant le soutien administratif et logistique des comités consultatifs de SPO. Continuer de convoquer les réunions des comités consultatifs conformément au mandat de chaque comité consultatif : CCSOUP [2 à 4 fois par année]; CCOI [chaque trimestre]; CCPMI-PCI [chaque trimestre]. (LM 5-b)

1.3.1. Effectuer une évaluation des besoins avec les intervenants pour comprendre les lacunes et les domaines prioritaires d'apprentissage et de perfectionnement à différentes étapes du cycle de vie de la carrière (*nouveau*).

1.3.2. Établir des plans pour convoquer des plateformes et des forums pour mobiliser les principaux intervenants (y compris les établissements postsecondaires traditionnels et non traditionnels et les utilisateurs finaux multiprofessionnels de la santé publique) afin d'appuyer la mise en œuvre de stratégies novatrices, fondées sur des données probantes et à impact élevé en matière d'éducation et de perfectionnement des compétences chez les adultes, et d'obtenir un consensus sur les priorités en matière de renforcement des capacités de la main-d'œuvre (*nouveau*).

1.4.1. En collaboration avec les partenaires et les collectivités, favoriser l'amélioration de la collecte et de la déclaration de renseignements sociodémographiques sur les plateformes numériques provinciales de santé publique en établissant un cadre de gouvernance des données sur l'équité en matière de santé qui intègre les principes et les points de vue des collectivités méritant l'équité et des groupes racialisés, ainsi que les principes de gouvernance des données autochtones (*nouveau*). (LM 2)

1.4.2. Renforcer la collaboration et établir de nouvelles relations pour aider les collectivités autochtones à atteindre leurs objectifs de santé publique. L'amélioration des relations permettra au système de santé publique d'offrir des stratégies améliorées de santé publique aux diverses populations des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'Ontario. Cela comprend l'établissement de nouvelles relations avec trois collectivités, organisations et dirigeants autochtones; la mobilisation de 20 organismes de santé autochtones dans les activités d'apprentissage de SPO; et la réalisation de trois projets de création conjointe entre SPO et des collectivités et organismes autochtones. (LM 3)

1.4.3. Commencer à élaborer une stratégie spécialisée pour les Autochtones, rendue possible par des relations de confiance et de respect mutuel et fondée sur l'orientation et l'approbation des dirigeants et des collectivités autochtones (*nouveau*). Organiser cinq activités d'écoute et d'apprentissage avec les dirigeants et les collectivités autochtones pour éclairer l'élaboration de la stratégie. (LM 3)

1.5.1. Diriger l'adaptation d'un programme d'amélioration de la qualité des soins de santé existant afin qu'il soit approprié pour la santé publique.

1.5.2. Collaborer avec les partenaires locaux de santé publique et d'autres experts et intervenants pour élaborer et mettre en œuvre des programmes d'amélioration de la qualité harmonisés aux domaines prioritaires de santé publique, et déterminer des mesures du rendement harmonisées à chacun des programmes (*nouveau*).

1.5.3. Travailler à l'élaboration d'une fiche d'évaluation de la qualité accessible au public, conçue et élaborée conjointement avec des partenaires et éclairée par les programmes d'amélioration de la qualité de la santé publique et les mesures connexes (*nouveau*).

1.6.1. Collaborer avec le Ministère et ApprovisiOntario sur les possibilités de renforcer les activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'approvisionnement à l'échelle de l'organisme pour s'assurer que les biens et les services sont acquis de manière ouverte et transparente et que l'organisme optimise les ressources. Faire participer ApprovisiOntario dans toutes les ententes de fournisseur attitré et soumettre les formulaires de rapport de justification de l'approvisionnement à ApprovisiOntario pour tous les contrats d'une durée égale ou supérieure à deux ans afin d'appuyer le mandat d'ApprovisiOntario de centraliser l'acquisition des biens et services. (LM 6)

Année 2

1.1.1. Continuer d'améliorer les processus de développement de produits de connaissance et mobiliser les clients, les partenaires et les utilisateurs finaux pour assurer la sensibilisation, l'adoption et l'utilisation.

1.1.2. Continuer d'améliorer les ressources centralisées.

1.1.3. Continuer de travailler en consultation avec la table de leadership en santé publique pour partager et déterminer les priorités des activités de génération de connaissances.

1.1.4. Continuer de tirer parti des forums établis pour partager les activités de génération de connaissances en cours.

1.2.1. Maintenir de solides partenariats avec le Ministère en participant à des processus conjoints de planification et de coordination et en fournissant des conseils scientifiques et techniques.

1.2.2. Continuer de mettre à jour le cadre de SPO en tant que rassembleur et intégrateur pour des questions complexes, en fonction des leçons apprises de l'expérience dans le rôle de rassembleur.

1.2.3. Continuer d'établir des relations avec des experts et des organismes pairs.

1.3.1. Planifier les programmes à SPO et collaborer avec des partenaires pour soutenir l'apprentissage tout au long de la carrière en fonction des résultats des activités de l'année 1.

1.3.2. Tenir le premier forum annuel sur les innovations dans l'éducation des adultes/le perfectionnement professionnel continu.

1.4.2. Continuer de renforcer la collaboration et d'établir de nouvelles relations pour aider les collectivités autochtones à atteindre leurs objectifs en matière de santé publique.

1.4.3. Poursuivre l'élaboration d'une stratégie pour les Autochtones.

1.5.1. Établir un mécanisme d'évaluation du programme d'amélioration de la qualité pour déterminer l'efficacité et les points à améliorer.

1.5.2. Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'amélioration de la qualité.

1.5.3. Continuer de travailler à l'élaboration d'une fiche d'évaluation de la qualité accessible au public.

Année 3

1.1.1. Continuer d'améliorer les processus de développement de produits de connaissance et mobiliser les clients, les partenaires et les utilisateurs finaux pour assurer la sensibilisation, l'adoption et l'utilisation.

1.1.2. Continuer d'améliorer les ressources centralisées.

- 1.1.3. Continuer de travailler en consultation avec la table de leadership en santé publique pour partager et déterminer les priorités des activités de génération de connaissances.
- 1.1.4. Continuer de tirer parti des forums établis pour partager les activités de génération de connaissances en cours.
- 1.2.1. Maintenir de solides partenariats avec le Ministère en participant à des processus conjoints de planification et de coordination et en fournissant des conseils scientifiques et techniques.
- 1.2.2. Continuer de mettre à jour et de mettre en œuvre le cadre de SPO en tant que rassembleur et intégrateur pour des questions complexes, en fonction des leçons apprises de l'expérience dans le rôle de rassembleur.
- 1.2.3. Continuer d'établir des relations avec des experts et des organismes pairs.
- 1.2.4. Trouver d'autres organisations ayant des mandats complémentaires ou harmonisés avec lesquels collaborer pour élargir le réseau d'expertise de SPO.
- 1.3.1. Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux programmes à SPO pour appuyer l'apprentissage à toutes les étapes du cycle de vie de la carrière et établir des mécanismes pour continuer de surveiller les tendances et de cerner les besoins d'apprentissage futurs du secteur de la santé publique.
- 1.3.2. Tenir un forum annuel sur les innovations dans l'éducation des adultes/le perfectionnement professionnel continu.
- 1.4.2. Continuer de renforcer la collaboration et d'établir de nouvelles relations pour aider les collectivités autochtones à atteindre leurs objectifs en matière de santé publique.
- 1.4.3. Poursuivre l'élaboration d'une stratégie pour les Autochtones.
- 1.5.1. Évaluer la couverture du programme d'amélioration de la qualité à l'échelle du personnel de santé publique.
- 1.5.2. Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'amélioration de la qualité.
- 1.5.3. Continuer de travailler à l'élaboration d'une fiche d'évaluation de la qualité accessible au public.

2. Protection de la santé : Maladies infectieuses

Année 1

- 2.1.1. Continuer de renforcer les initiatives de protection de la santé en déterminant la nécessité d'une surveillance continue des maladies importantes sur le plan de la santé publique (MISP). Examiner les MISP entériques actuelles et formuler des recommandations au Ministère sur celles qui sont peu prioritaires pour le suivi en santé publique et qui pourraient être envisagées pour un suivi en santé publique réduit ou qui pourraient être retirées de la liste des MISP, en mettant l'accent sur les infections entériques (*nouveau*). Élaborer une approche de priorisation qui peut être utilisée pour évaluer les MISP et appliquer l'approche de priorisation aux maladies entériques d'ici la fin de 2025-2026 (*nouveau*).

Résumer les conclusions et les recommandations pour le Ministère. En collaboration avec le Ministère, établir l'ordre de priorité des MISP lorsque l'approche de priorisation sera appliquée au cours des années subséquentes. (LM 8-a)

2.1.2. Examiner et cerner les infections émergentes et les organismes résistants aux antimicrobiens (ORA) et formuler des recommandations au Ministère pour les ajouter à la liste des MISP (*nouveau*). Appliquer l'approche de priorisation (2.1.1) pour évaluer les ORA (*nouveau*). Résumer les conclusions et les recommandations pour le Ministère. (LM 8-a)

2.1.3. Continuer d'appuyer l'efficacité des initiatives de protection de la santé en déterminant la nécessité d'ajouter de nouvelles MISP pour une surveillance provinciale. Établir des méthodes de surveillance et de production de rapports pour les nouvelles MISP (p. ex. *Candida auris*) et aider les bureaux de santé à mettre en œuvre des activités de collecte de données et de production de rapports au besoin (*nouveau*). Cela comprend : effectuer les mises à jour du SIISP à l'appui de la collecte et de la saisie des données, mettre à jour et distribuer le guide de l'utilisateur du SIISP et remplir l'outil d'enquête sur l'éclosion pour *Candida auris*. En collaboration avec le Ministère, établir une directive de surveillance accrue pour *C. auris* jusqu'à ce que les exigences actuelles en matière de rapports puissent être mises à jour par le Ministère pour inclure la colonisation dans les critères de déclaration (*nouveau*). (LM 8-a)

2.1.4. Continuer de fournir au Ministère des conseils et du soutien scientifiques et techniques pour la surveillance requise et appropriée des MISP actuelles et émergentes, y compris pour l'identification des nouvelles maladies à transmission vectorielle préoccupantes. Cela comprend d'effectuer l'identification des dangers et une évaluation des risques pour les maladies à transmission vectorielle avec des recommandations (*nouveau*). (LM 8-a)

2.2.1. Contribuer à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre à l'appui du test de libération d'interféron gamma (TLIG) en Ontario pour appuyer le contrôle et la gestion de la tuberculose. Effectuer une analyse par administration pour comprendre ce que font les autres administrations en ce qui concerne les TLIG (*nouveau*). Contribuer à l'élaboration d'un document d'orientation (*nouveau*). (LM 7)

2.3.1. Fournir un leadership et une expertise en matière de surveillance et de production de rapports, effectuer une surveillance régulière et des rapports publics sur les MISP avec des analyses de données améliorées sur les maladies émergentes et fondées sur l'évolution des tendances. Publier 95 % des rapports périodiques de surveillance et d'outils dans le cycle prévu de production de rapports. Tenir des réunions trimestrielles avec les bureaux de santé publique par l'entremise de forums établis (p. ex. groupe d'utilisateurs du SIISP) pour discuter des questions de surveillance. (LM 9)

2.3.2. Fournir un leadership et une expertise en matière de gestion des cas, des contacts et des éclosions au moyen de services de consultation fondés sur des données probantes et axés sur la pratique afin de conseiller les BSP sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions de MISP. Faire le suivi du nombre et du type de demandes de soutien scientifique et technique (p. ex. revue de la littérature, évaluation des risques, etc.) et de demandes de données. Faire le suivi du nombre de demandes urgentes et non urgentes. Répondre à 90 % des demandes urgentes dans un délai d'un jour ouvrable; répondre à 90 % des demandes non urgentes dans le délai convenu. (LM 9)

2.3.3. Soutenir la gestion des éclosions touchant plusieurs administrations en dirigeant la coordination de la gestion des éclosions touchant plusieurs administrations et en agissant à titre de rassembleur de données et d'information avec d'autres intervenants pour assurer une discussion et la prise de mesures en temps opportun pour les nouveaux enjeux liés aux MISP. Répondre à 85 % des demandes de consultations sur les éclosions aux fins d'enquêtes de santé publique par des bureaux de santé publique en une journée ouvrable après réception de la demande par SPO. (LM 9)

2.3.4. Fournir un soutien scientifique et technique et formuler des recommandations au Ministère pour éclairer les décisions relatives aux politiques et aux programmes, ainsi qu'aux BSP et aux autres partenaires à l'appui de l'exécution des programmes pour les MISP. Faire le suivi du nombre et du type de demandes de soutien scientifique et technique (p. ex. revue de la littérature, évaluation des risques, etc.) et de demandes de données. Faire le suivi du nombre de demandes urgentes et non urgentes. Répondre à 90 % des demandes urgentes dans un délai d'un jour ouvrable; répondre à 90 % des demandes non urgentes dans le délai convenu. (LM 9)

2.4.1. Fournir un leadership et une expertise en matière de surveillance et de contrôle des maladies transmissibles à diverses tables à l'échelle nationale et provinciale. Faire le suivi et fournir un résumé (trimestriel) du travail des tables que SPO soutient. (LM 9)

Année 2

2.1.1. Continuer d'améliorer l'efficacité des initiatives de protection de la santé en formulant des recommandations sur la surveillance requise et appropriée des MISP.

2.2.1. Continuer de fournir un soutien scientifique et technique pour renforcer la capacité de prévention et de traitement de la tuberculose, ainsi qu'une surveillance spécialisée et un soutien épidémiologique pour les programmes de lutte contre la tuberculose en Ontario.

2.3.1. Continuer d'assurer le leadership et de fournir de l'expertise en matière de surveillance et de production de rapports sur les MISP.

2.3.2. Continuer de fournir un soutien en matière de gestion des cas, des contacts et des éclosions aux BSP pour les MISP.

2.3.3. Continuer d'appuyer les enquêtes sur les éclosions touchant plusieurs administrations.

2.3.4. Continuer de fournir des commentaires scientifiques et techniques pour appuyer les BSP dans l'exécution des programmes pour les MISP.

2.4.1. Continuer de fournir un leadership et une expertise en matière de surveillance et de contrôle des maladies transmissibles à diverses tables à l'échelle nationale et provinciale.

Année 3

2.1.1. Continuer d'améliorer l'efficacité des initiatives de protection de la santé en formulant des recommandations sur la surveillance requise et appropriée des MISP.

2.2.1. Continuer de fournir un soutien scientifique et technique pour renforcer la capacité de prévention et de traitement de la tuberculose, ainsi qu’une surveillance spécialisée et un soutien épidémiologique pour les programmes de lutte contre la tuberculose en Ontario.

2.3.1. Continuer d’assurer le leadership et de fournir de l’expertise en matière de surveillance et de production de rapports sur les MISP.

2.3.2. Continuer de fournir un soutien en matière de gestion des cas, des contacts et des éclosions aux BSP pour les MISP.

2.3.3. Continuer d’appuyer les enquêtes sur les éclosions touchant plusieurs administrations.

2.3.4. Continuer de fournir des commentaires scientifiques et techniques pour appuyer les BSP dans l’exécution des programmes pour les MISP.

2.4.1. Continuer de fournir un leadership et une expertise en matière de surveillance et de contrôle des maladies transmissibles à diverses tables à l’échelle nationale et provinciale.

3. Protection de la santé : Protection et contrôle des infections

Année 1

3.1.1. Continuer de fournir des directives et des produits de connaissance en matière de PCI fondés sur des données probantes pour combler les lacunes dans les connaissances et appuyer la mise en œuvre de pratiques exemplaires. Dresser un inventaire des outils de renforcement des capacités de PCI publiés et établir l’ordre de priorité de ceux à mettre à jour afin de renforcer la capacité des partenaires à prévenir la propagation des maladies infectieuses (*nouveau*). Élaborer six nouveaux produits de connaissance sur la PCI qui tiennent compte des données probantes les plus récentes, des pratiques exemplaires et des besoins du secteur en vue de leur mise en œuvre en Ontario (*nouveau*). Dresser un inventaire des outils et ressources clés de renforcement des capacités pour la PCI (*nouveau*). (LM 11-a)

3.1.2. Publier neuf modules d’apprentissage en ligne mis à jour à l’appui des compétences de base en PCI pour divers professionnels de la santé (*nouveau*). (LM 11-b)

3.2.1. Contribuer au renforcement des initiatives de prévention liées aux ORA en fournissant des preuves et des données sur l’état actuel de la surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de la gestion des antimicrobiens en Ontario. Effectuer une étude de la situation actuelle (*nouveau*). Résumer les principales conclusions et les communiquer au Ministère. (LM 10-a)

3.3.1. Convoquer le Comité consultatif sur la gestion des antimicrobiens (CCGA) tel qu’il est indiqué dans son mandat [environ tous les trimestres] pour conseiller SPO sur la gestion des ORA dans l’ensemble de la santé publique et du système de soins de santé. (LM 10-a)

3.3.2. Désigner des experts et des intervenants en résistance aux antimicrobiens, y compris des partenaires potentiels de mise en œuvre, qui participeront à l’élaboration d’une stratégie provinciale en matière de résistance aux antimicrobiens (*nouveau*). Élaborer une carte des parties prenantes pour les ORA en Ontario (*nouveau*). (LM 10-b)

3.3.3. Convoquer une table de partenaires pour élaborer la stratégie en matière de résistance aux antimicrobiens de l'Ontario qui complète le Plan d'action pancanadien sur la résistance aux antimicrobiens (*nouveau*). Cela comprend la désignation de membres et de partenaires clés, l'élaboration du mandat et la tenue de la première réunion d'ici la fin de 2025-2026. (LM 10-b)

Année 2

3.1.1. Continuer d'appuyer les intervenants par la transmission des connaissances et des conseils scientifiques et techniques sur la PCI.

3.1.2. Continuer d'améliorer les ressources d'apprentissage en ligne sur la PCI.

3.2.1. Continuer de renforcer les capacités des intervenants à mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gestion des antimicrobiens.

3.3.1. Continuer de convoquer le CCGA pour faire progresser la gestion des antimicrobiens en Ontario.

3.3.2. Continuer d'appuyer l'élaboration d'une stratégie provinciale en matière de résistance aux antimicrobiens.

Année 3

3.1.1. Continuer d'appuyer les intervenants par la transmission des connaissances et des conseils scientifiques et techniques sur la PCI.

3.1.2. Continuer d'améliorer les ressources d'apprentissage en ligne sur la PCI.

3.2.1. Continuer de renforcer les capacités des intervenants à mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gestion des antimicrobiens.

3.3.1. Continuer de convoquer le CCGA pour faire progresser la gestion des antimicrobiens en Ontario.

3.3.2. Collaborer avec les partenaires pour commencer la mise en œuvre d'une stratégie provinciale en matière de résistance aux antimicrobiens.

4. Protection de la santé : Maladies évitables par la vaccination

Année 1

4.1.1. Continuer de soutenir l'optimisation des stratégies d'immunisation en Ontario grâce à une surveillance exhaustive et à la transmission des données sur l'innocuité et la couverture des vaccins. Mettre à jour les données sur la couverture vaccinale et l'innocuité dans l'Outil de surveillance des données sur les immunisations récemment lancé, qui regroupe la surveillance des manifestations cliniques inhabituelles à la suite d'une vaccination et l'évaluation de la couverture vaccinale en un produit qui offre des données exhaustives sur la couverture vaccinale et l'innocuité à l'échelle provinciale dans une plateforme rapide, efficace et accessible (*nouveau*). Résumer les mises à jour et les communiquer au Ministère chaque trimestre. (LM 12-a)

4.1.2. Répondre en temps opportun aux demandes scientifiques et techniques à l'appui de la prise de décisions et de la mise en œuvre du programme d'immunisation du Ministère. Faire le suivi du nombre et du type de demandes de soutien scientifique et technique (p. ex. revue de la littérature, évaluation des risques, etc.) et de demandes de données. Faire le suivi du nombre de demandes urgentes et non urgentes. Répondre à 90 % des demandes urgentes dans un délai d'un jour ouvrable; répondre à 90 % des demandes non urgentes dans le délai convenu. (LM 12-b)

4.1.3. Effectuer et diffuser l'évaluation du processus pour le VRS de la première année du programme de vaccination contre le VRS pour les personnes âgées à risque élevé et continuer de surveiller l'adoption du vaccin contre le VRS dans les établissements de soins de longue durée (*nouveau*). Résumer et communiquer au Ministère les principales conclusions et recommandations à l'appui de la surveillance et des changements apportés aux politiques des programmes de vaccination contre le VRS. (LM 12-b)

4.1.4. Continuer d'améliorer l'efficacité des initiatives de protection de la santé en appuyant les mises à jour des méthodes de surveillance et de production de rapports et la gestion de la santé publique des MISPs, y compris les mises à jour et les changements connexes aux annexes et aux guides de l'utilisateur du SIISP du protocole concernant les maladies infectieuses et d'autres documents connexes. Faire le suivi du nombre de demandes liées à ce travail et répondre à 90 % des demandes des clients dans les délais convenus. (LM 8-a)

4.2.1. Convoquer le CCOI conformément au mandat du comité [chaque trimestre] afin de fournir en temps opportun des conseils fondés sur des données probantes et axés sur la pratique à SPO et au Ministère, conformément aux priorités provinciales et au plan de travail. (LM 12-c)

4.2.2. Élaborer des produits scientifiques courants conformément aux priorités provinciales établies et au plan de travail du CCOI pour appuyer la prise de décisions du CCOI. Faire le suivi du nombre de demandes traitées et répondre à 90 % des demandes dans les délais convenus. (LM 12-c)

4.3.1. Continuer de collaborer avec le Ministère pour faire progresser l'élaboration et la mise en œuvre du registre d'immunisation de l'Ontario et de l'écosystème élargi afin de permettre l'accès numérique aux dossiers d'immunisation. Terminer la mobilisation des intervenants auprès d'au moins deux groupes d'intervenants pour élaborer les fondements d'un système d'information sur l'immunisation pour le service de données de santé publique (*nouveau*). Cette plateforme permettra une gouvernance plus robuste des données et permettra aux partenaires du système de santé d'exploiter les données intégrées pour la prise de décisions fondées sur des données probantes. (LM 13-a)

4.3.2. Diriger l'élaboration de normes et de pratiques exemplaires en matière de données, et entreprendre la gestion du changement et la formation axées sur les organisations autres que les BSP qui utilisent Panorama en partenariat avec le BMHC, les BSP et d'autres partenaires du système (*nouveau*).

Année 2

4.1.1. Continuer de diriger la surveillance provinciale de l'innocuité des vaccins et de la couverture vaccinale.

4.1.2. Continuer de répondre en temps opportun aux demandes scientifiques et techniques à l'appui de la prise de décisions et de la mise en œuvre du programme d'immunisation du Ministère.

4.2.1. Continuer de convoquer le CCOI.

4.2.2. Continuer d'élaborer des produits scientifiques courants conformément aux priorités provinciales établies et au plan de travail du CCOI pour appuyer la prise de décisions du CCOI.

4.3.1. Élargir le prototype du registre d'immunisation et continuer d'intégrer les données de Panorama et de COVaxON.

Année 3

4.1.1. Continuer de diriger la surveillance provinciale de l'innocuité des vaccins et de la couverture vaccinale.

4.1.2. Continuer de répondre en temps opportun aux demandes scientifiques et techniques à l'appui de la prise de décisions et de la mise en œuvre du programme d'immunisation du Ministère.

4.2.1. Continuer de convoquer le CCOI.

4.2.2. Continuer d'élaborer des produits scientifiques courants conformément aux priorités provinciales établies et au plan de travail du CCOI pour appuyer la prise de décisions du CCOI.

4.3.1. Continuer de faire évoluer le prototype du registre d'immunisation et d'intégrer d'autres sources de données.

5. Réseau des laboratoires

Année 1

5.1.1. Continuer de faire progresser le programme des laboratoires de santé publique de l'Ontario en amorçant un examen du menu des tests effectués à SPO et en effectuant un examen de 25 % des tests d'ici la fin de l'année (*nouveau*). Élaborer un cadre et un plan de travail pour permettre aux laboratoires communautaires et hospitaliers d'effectuer des tests à volume élevé appropriés (*nouveau*). Obtenir les commentaires de la table de microbiologie du POML sur le cadre. Déterminer les tests à volume élevé qui seraient idéaux pour la distribution entre les laboratoires communautaires et hospitaliers (*nouveau*). (LM 14-c)

5.1.2. Planifier et prioriser les tests d'agents pathogènes aux fins d'examen méthodologique, à l'aide d'un cadre actualisé pour évaluer les méthodes et les normes d'analyse, dans le but d'examiner et de mettre à jour (le cas échéant) les méthodes actuelles d'analyse microbiologique de SPO (*nouveau*). Amorcer l'examen pluriannuel. Effectuer une analyse documentaire sur 10 % des tests effectués à SPO afin de déterminer la méthode optimale pour les tests d'agents pathogènes (*nouveau*).

5.1.3. Continuer d'appuyer les mesures cliniques et de santé publique par l'entremise du laboratoire de santé publique de l'Ontario en effectuant des tests diagnostiques et génomiques pour les maladies virales afin de répondre à la demande provinciale en matière de tests. Cela inclut ce qui suit : analyses génomiques de la COVID-19 pour 75 % des échantillons admissibles de l'Ontario; analyses PCR de la COVID-19 chez les populations admissibles; et surveillance fondée sur le génome complet du virus de la grippe et du VRS pour surveiller les virus en circulation en Ontario. (LM 14-d)

5.1.4. Collaborer avec le Ministère pour améliorer le dépistage prénatal en Ontario. (LM 14-e)

5.1.5. Élaborer et mettre en œuvre un portail en ligne permettant aux citoyens privés de créer et de soumettre des demandes d'analyses privées de l'eau potable au laboratoire de SPO aux fins de traitement, d'analyse et de communication numérique des résultats (*nouveau*). Réaliser un projet pilote (pendant un mois) en intégrant initialement 3 bureaux de santé pour mettre à l'essai le portail en ligne pour la soumission de données et la production de rapports sur les résultats (*nouveau*). En fonction des commentaires reçus, mettre en œuvre un portail en ligne sur l'eau à l'échelle de la province. Continuer de travailler avec les BSP au moyen de diverses tables pour solliciter des commentaires et promouvoir une utilisation accrue du portail sur l'eau.

5.2.1. Continuer de contribuer à la modernisation du secteur des laboratoires en Ontario en assurant un leadership en génomique. En fonction des volumes dirigés par le Ministère, maintenir la capacité d'effectuer le séquençage d'échantillons génomiques. (LM 15-a)

5.2.2. Continuer de soutenir un système intégré à l'échelle provinciale pour les services de laboratoire en dirigeant le Réseau ontarien de génomique COVID-19 et en publiant des rapports de surveillance chaque mois. (LM 15-a)

5.2.3. Élaborer un cadre (en collaboration avec d'autres partenaires clés du secteur de la génomique pour définir les intervenants pertinents) pour diffuser publiquement les séquences génomiques à des fins d'utilisation plus large, en veillant à ce que les normes de protection des renseignements personnels soient respectées (*nouveau*). Déterminer le processus et la cadence de publication régulière des séquences génomiques (*nouveau*). Commencer à diffuser publiquement les séquences génomiques d'ici la fin 2025-2026.

5.3.1. Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies pour renforcer les activités de laboratoire en collaborant avec Santé Ontario pour normaliser les résultats de microbiologie qui seront intégrés au Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO) afin d'optimiser la qualité de la surveillance de la santé publique. Établir des normes relatives aux données du SILO pour les virus respiratoires (*nouveau*). Collaborer avec Santé Ontario et le Ministère pour mettre en œuvre des exigences de nomenclature normalisée pour que les laboratoires de microbiologie de l'Ontario soumettent les résultats des tests pour les virus respiratoires dans le SILO (*nouveau*). (LM 14-a)

5.3.2. Codiriger la table de microbiologie du Programme ontarien de médecine de laboratoire (POML) afin de fournir une expertise et un point de vue en matière de microbiologie en santé publique concernant les agents pathogènes importants sur le plan de la santé publique. Élaborer un document d'orientation sur les tests pour *Candida auris* (*nouveau*). (LM 15-b)

5.3.3. Collaborer avec d'autres comités du POML pour déterminer le rôle des tests au point de service pour les agents pathogènes liés à la microbiologie importants sur le plan de la santé publique et élaborer les critères requis pour la mise en œuvre réussie du programme dans les établissements de soins de longue durée, y compris l'identification des agents pathogènes pouvant faire l'objet de tests (*nouveau*). Contribuer au cadre du POML pour les tests au point de service en Ontario (*nouveau*). (LM 15-c)

5.4.1. Continuer de trouver des gains d'efficacité dans l'ensemble des laboratoires de SPO afin d'optimiser la qualité, l'incidence et l'innovation dans le système de santé, notamment en collaborant avec le ministère de la Santé et ApprovisiOntario pour déterminer si des services de messagerie centralisés seraient bénéfiques (*nouveau*). Effectuer un examen des itinéraires de messagerie de SPO pour déterminer l'utilisation pour les différents groupes de clients (*nouveau*). (LM 14-a, 14-f)

5.4.2. Poursuivre l'élaboration du programme de laboratoires de santé publique de l'Ontario en renforçant les activités des laboratoires. Collaborer avec Santé Ontario et le Ministère pour entreprendre une mise à l'essai des demandes électroniques et en rendre compte, et élaborer un calendrier d'intégration future des laboratoires des hôpitaux et communautaires au système (*nouveau*). Intégrer un hôpital pour les demandes électroniques dans le cadre d'une étude pilote en 2025-2026. (LM 14-a)

5.4.3. Poursuivre l'élaboration du programme de laboratoires de santé publique de l'Ontario en collaboration avec Santé Ontario pour numériser au moins quatre requêtes supplémentaires pour les demandes d'analyses de laboratoire électroniques en 2025-2026 (*nouveau*). La mise en œuvre des demandes électroniques permettra aux patients d'obtenir plus rapidement les résultats des tests. (LM 14-a)

5.4.4. Aider le Ministère à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de mobilisation pour cerner les options visant à rationaliser davantage le programme des laboratoires de santé publique (*nouveau*). (LM 14-b)

Année 2

5.1.1. Terminer l'examen du menu des tests de SPO.

5.1.3. Continuer d'effectuer des tests diagnostiques et génomiques pour les maladies virales afin de répondre à la demande provinciale en matière de tests.

5.1.5. Élargir le portail d'analyse de l'eau en ligne pour les analyses de l'eau des plages.

5.2.1. Améliorer les processus et la capacité de SPO afin de mieux permettre l'intervention rapide en cas d'urgence (p. ex. intervention en cas d'éclosion, agents pathogènes émergents ou nouveaux) grâce à l'utilisation de la génomique.

5.2.2. Continuer de diriger le Réseau ontarien de génomique COVID-19.

5.3.1. Établir des normes relatives aux données du SILO pour les agents pathogènes entériques.

5.3.2. Continuer de codiriger la table de microbiologie du POML.

5.4.1. Continuer de réaliser des gains d'efficacité dans les laboratoires de SPO afin d'optimiser la qualité, l'incidence et l'innovation dans le système de santé.

5.4.2. Intégrer d'autres laboratoires hospitaliers et communautaires aux demandes électroniques dans le Système d'information de laboratoire de SPO.

Année 3

5.1.3. Continuer d'effectuer des tests diagnostiques et génomiques pour les maladies virales afin de répondre à la demande provinciale en matière de tests (en fonction des volumes de tests financés).

5.2.1. Continuer d'améliorer les interventions de SPO en cas d'urgence grâce à la génomique.

5.2.2. Continuer de diriger le Réseau ontarien de génomique COVID-19.

5.3.1. Établir des normes relatives aux données du SILO pour d'autres agents pathogènes prioritaires.

5.3.2. Continuer de codiriger la table de microbiologie du POML.

5.4.1. Continuer de réaliser des gains d'efficacité dans les laboratoires de SPO afin d'optimiser la qualité, l'incidence et l'innovation dans le système de santé.

5.4.2. Intégrer d'autres laboratoires hospitaliers et communautaires aux demandes électroniques dans le Système d'information de laboratoire de SPO.

6. Préparation et intervention en cas de situations d'urgence

Année 1

6.1.1. Fournir un soutien de secrétariat scientifique pour 2 à 4 réunions du Comité consultatif scientifique ontarien des urgences de santé publique (CCSOUSP) au cours de l'année afin de fournir des conseils scientifiques et techniques spécialisés liés aux nouveaux enjeux de santé publique ou à une urgence sanitaire. (LM 16-a)

6.1.2. Sur demande, fournir un soutien scientifique et technique ainsi qu'une expertise pour la gestion des situations d'urgence aux tables de planification et d'intervention du Ministère, des documents de planification et d'intervention, ainsi que les urgences de santé publique selon une approche tous risques. Le ou les représentants de SPO assisteront à au moins 90 % de toutes les réunions de la table de planification, sur demande. (LM 16-b, 16-c, 16-d)

6.2.1. Participer aux activités de préparation du système de santé dans les domaines prioritaires de gestion des urgences, comme l'intervention en cas d'incident nucléaire. Le ou les représentants de SPO assisteront à 90 % des exercices ou des réunions du groupe de référence, sur demande. (LM 17-a)

6.2.2. Collaborer à l'élaboration et au soutien d'une stratégie de surveillance pour la Coupe du Monde de la FIFA 2026 (*nouveau*). Répondre à 90 % des demandes de conseils techniques et scientifiques, de soutien et de consultation en lien avec la planification de la surveillance dans les délais convenus. (LM 17-b)

6.2.3. Fournir un soutien scientifique et technique ainsi qu’une expertise pour la gestion des situations d’urgence pour le nouveau Plan de préparation en cas de pandémie du Ministère, y compris pour l’élaboration et l’examen du contenu (*nouveau*). Examiner au moins 80 % du contenu du plan dans les délais prévus. (LM 17-c)

6.3.1. Élaborer un plan, y compris un volet d’évaluation, pour les exercices d’intervention d’urgence avec le bureau de santé publique local qui seront effectués régulièrement, y compris les exercices impliquant le redéploiement du personnel de SPO vers des BSP et entre les BSP, afin de mettre à l’essai l’expertise et les ressources de soutien mises à la disposition des BSP en cas d’urgence (*nouveau*).

6.3.2. Contribuer à l’état de préparation du système de santé en appuyant la mise en œuvre de la Norme et du Protocole de gestion des situations d’urgence (*nouveau*). Mobiliser les bureaux de santé publique dans le cadre de quatre séances de consultation pour comprendre leurs priorités liées à la mise en œuvre de la Norme et du Protocole de gestion des situations d’urgence (*nouveau*). (LM 17-d)

Année 2

6.1.1. Continuer de fournir un soutien de secrétariat scientifique au CCSOUP.

6.1.2. Continuer d’appuyer le Ministère, les bureaux de santé publique et les intervenants pertinents du secteur de la santé dans le cadre des activités de gestion des urgences.

6.2.1. Continuer de participer aux activités de préparation du système de santé dans les domaines prioritaires de gestion des urgences.

6.3.1. Effectuer un exercice d’intervention d’urgence avec les BSP pour mettre à l’essai l’expertise et les ressources de soutien mises à la disposition des BSP en cas d’urgence.

Année 3

6.1.1. Continuer de fournir un soutien de secrétariat scientifique au CCSOUP.

6.1.2. Continuer d’appuyer le Ministère, les bureaux de santé publique et les intervenants pertinents du secteur de la santé dans le cadre des activités de gestion des urgences.

6.2.1. Continuer de participer aux activités de préparation du système de santé dans les domaines prioritaires de gestion des urgences.

6.3.1. Planifier un exercice d’intervention d’urgence avec les BSP pour mettre à l’essai l’expertise et les ressources de soutien mises à la disposition des BSP en cas d’urgence.

7. Santé environnementale

Année 1

7.1.1. Informer, contribuer et participer à au moins deux réunions axées sur l’élaboration de la stratégie ontarienne de toxicovigilance et de ToxVC (Toxicovigilance Canada) en collaboration avec le Ministère, le Centre antipoison de l’Ontario (SickKids) et Santé Canada (*nouveau*). (LM 18)

7.2.1. Améliorer les tableaux de bord interactifs fondés sur des cartes, y compris les indicateurs des changements climatiques liés à la chaleur et au froid, afin d'améliorer les interventions de santé publique et la résilience aux menaces et aux enjeux environnementaux. Au moins deux indicateurs seront déterminés au T3 pour appuyer la collecte de données (*nouveau*). (LM 19-a)

7.2.2. Terminer l'analyse de la relation chaleur-mortalité en Ontario au T4 pour appuyer l'élaboration des mises à jour proposées pour les seuils du Système d'avertissement et d'information de chaleur (SAIC) de l'Ontario (*nouveau*). (LM 19-b)

7.3.1. Dans le cadre d'une réunion annuelle avec l'ASHRAE, examiner et surveiller les pratiques exemplaires en matière de ventilation et de qualité de l'air intérieur pour soutenir et informer les professionnels de la santé publique des nouvelles données probantes (*nouveau*). Fournir un résumé annuel au Ministère de tous les changements importants. (LM 20-a)

7.3.2. Continuer d'aider les BSP à régler les problèmes liés à la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. Diffuser un produit de connaissance sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments à l'intention des professionnels de la santé publique (*nouveau*). (LM 20-b)

Année 2

7.1.1. Continuer de soutenir la stratégie de toxicovigilance de l'Ontario.

7.2.1. Continuer d'améliorer la réponse de la santé publique aux menaces et aux problèmes environnementaux.

7.3.1. Continuer de promouvoir les pratiques exemplaires en matière d'air à l'intérieur des bâtiments et de soutenir les BSP en ce qui concerne les problèmes de qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

Année 3

7.1.1. Continuer de soutenir la stratégie de toxicovigilance de l'Ontario.

7.2.1. Continuer d'améliorer la réponse de la santé publique aux menaces et aux problèmes environnementaux.

7.3.1. Continuer de promouvoir les pratiques exemplaires en matière d'air à l'intérieur des bâtiments et de soutenir les BSP en ce qui concerne les problèmes de qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

8. Promotion de la santé, prévention des maladies chroniques et des traumatismes

Année 1

8.1.1. Renforcer la capacité des BSP à mettre en œuvre les Normes de santé publique de l'Ontario liées à la promotion de la santé. Diriger l'élaboration d'au moins deux produits de connaissance (p. ex., documents de référence et documents d'orientation liés à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'évaluation des programmes de promotion de la santé), sur demande (p. ex., par le ministère de la Santé)

et en partenariat avec les BSP et les intervenants pertinents, en respectant la portée et les échéanciers convenus (*nouveau*). (LM 21)

8.1.2. Compléter et approfondir les travaux antérieurs liés aux indicateurs de prévention des maladies chroniques et élaborer un cadre de mesure de la performance pour la norme sur la promotion globale de la santé à venir (*nouveau*). Le cadre sera finalisé au T3 et les indicateurs initiaux seront définis au T4. (LM 21-a)

8.1.3. Continuer de travailler avec le Ministère et les BSP pour finaliser les indicateurs liés à la promotion de la santé. Réaliser au moins un examen exhaustif de la recherche pour cerner les indicateurs en amont des résultats et des extrants du programme de promotion de la santé en consultation avec le Ministère et les bureaux de santé publique (*nouveau*). (LM 21-a)

8.2.1. Continuer de travailler de façon proactive et d'appuyer les clients et les partenaires de la santé publique au moyen de produits de connaissance et de données liés aux domaines prioritaires de prévention des maladies chroniques (p. ex. prévention des maladies chroniques en amont), en intégrant des composantes d'équité en matière de santé, le cas échéant. Répondre à 90 % des demandes de conseils techniques et scientifiques, de soutien et de consultation dans les délais convenus. Diffuser des mises à jour aux Snapshots de l'insécurité alimentaire et de l'instrument de mesure du développement de la petite enfance d'ici la fin de 2025-2026 (*nouveau*). (LM 22-a)

8.3.1. Améliorer les façons de rendre accessibles la surveillance et l'analyse en amont de la promotion de la santé sur les plateformes numériques pour éclairer la planification, la prestation, la gestion et l'évaluation des programmes et services locaux de santé publique par les BSP. D'ici la fin de 2025-2026, élaborer un plan de projet et une charte pour un nouveau produit interactif qui sera mis en œuvre en 2026-2027 (*nouveau*). (LM 23)

8.3.2. Renforcer la capacité des BSP à élaborer une planification et une priorisation complètes de la promotion de la santé. Mener un projet pilote pour évaluer la faisabilité de la mise en œuvre d'une enquête provinciale axée sur des sujets liés à la promotion de la santé et à la prévention des maladies chroniques, et continuer de peaufiner les méthodes et l'approche de partenariat avec les BSP afin de recueillir annuellement des données à l'échelle de la province en vue d'une intervention locale, les sujets de l'enquête devant être convenus par le Ministère et les bureaux de santé publique (*nouveau*). Lancer l'enquête pilote et faire rapport sur la collecte préliminaire des données au T4. (LM 23)

8.4.1. Continuer d'éclairer les politiques sur les préjudices liés aux substances dans la population en fournissant des conseils scientifiques et techniques aux clients et aux partenaires, en répondant à 90 % des demandes de conseils scientifiques et techniques, de soutien et de consultation en lien avec les priorités en matière de consommation d'opioïdes et d'autres substances dans les délais convenus. Représenter SPO à diverses tables d'intervenants, y compris les réunions trimestrielles du RCCET (site de l'Ontario) et les réunions semestrielles du CCENDU (tout le Canada). (LM 24-a)

8.4.2. Poursuivre la surveillance continue des tendances en matière de santé de la population afin d'éclairer les politiques et les pratiques et de formuler des recommandations axées sur l'action. Diriger la recherche sur la santé de la population (p. ex., chercheur principal dans le cadre de deux projets financés par des tiers qui examinent les préjudices liés à l'alcool) et la surveillance de la consommation d'opioïdes et d'autres substances en Ontario, ou y participer, et continuer d'élargir l'outil de surveillance de la consommation de substances et des préjudices pour aller au-delà des opioïdes et d'autres stimulants pour y inclure d'autres indicateurs de la consommation et d'autres préjudices et s'étendre à d'autres substances. Les indicateurs prioritaires du tabac, de la nicotine et du vapotage seront intégrés à l'outil pour diffusion publique au T4 (*nouveau*). (LM 24-a, 24-b)

8.4.3. Poursuivre l'examen et l'analyse continus des questions liées à la toxicomanie et à la consommation de substances afin d'éclairer les politiques publiques. Mener des recherches sur les répercussions différentielles des politiques sur la consommation d'alcool et les inégalités dans les préjudices attribuables à l'alcool, y compris la présentation de 1 ou 2 manuscrits évalués par les pairs aux fins de publication (*nouveau*). (LM 24-a)

Année 2

8.1.1. Continuer de diriger les activités d'échange et d'évaluation des connaissances afin d'assurer et d'évaluer l'utilisation efficace des produits de recherche et de connaissance de SPO par les utilisateurs finaux.

8.2.1. Continuer de fournir des conseils scientifiques et techniques aux clients de la santé publique dans des domaines d'expertise en matière de contenu, y compris les travaux liés à la norme sur la promotion globale de la santé et à la stratégie de prévention des maladies chroniques en amont du BMHC.

8.3.1. Continuer d'appuyer la promotion de la santé en amont et la surveillance et l'analyse de l'évaluation de la santé de la population afin d'éclairer la planification, la prestation, la gestion et l'évaluation par les BSP des programmes et services locaux de santé publique pour les clients de la santé publique.

8.4.1. Continuer de fournir des conseils scientifiques et techniques aux clients sur les priorités en matière de consommation de substances.

8.4.2. Continuer de diriger la recherche et à la surveillance sur la santé de la population liée à la consommation de substances en Ontario, ou d'y participer.

Année 3

8.1.1. Continuer de diriger les activités d'échange et d'évaluation des connaissances afin d'assurer et d'évaluer l'utilisation efficace des produits de recherche et de connaissance de SPO par les utilisateurs finaux.

8.2.1. Continuer de fournir des conseils scientifiques et techniques aux clients de la santé publique dans des domaines d'expertise en matière de contenu, y compris les travaux liés à la norme sur la promotion globale de la santé et à la stratégie de prévention des maladies chroniques en amont du BMHC.

8.3.1. Continuer d'appuyer la promotion de la santé en amont et la surveillance et l'analyse de l'évaluation de la santé de la population afin d'éclairer la planification, la prestation, la gestion et l'évaluation par les BSP des programmes et services locaux de santé publique pour les clients de la santé publique.

8.4.1. Continuer de fournir des conseils scientifiques et techniques aux clients sur les priorités en matière de consommation de substances.

8.4.2. Continuer de diriger la recherche et à la surveillance sur la santé de la population liée à la consommation de substances en Ontario, ou d'y participer.

9. Numérique et données

Année 1

9.1.1. Répondre aux demandes de soutien du Ministère dans le cadre des efforts visant à faire progresser la modernisation des systèmes de santé publique et le développement de la plateforme numérique de santé publique afin de permettre les intégrations et l'interopérabilité futures pour exploiter le plein potentiel des applications de santé publique (*nouveau*). (LM 25-b)

9.1.2. Appuyer la mise en œuvre de nouvelles politiques et technologies pour améliorer la connectivité et l'adoption du système par les partenaires du système de santé. Collaborer avec Santé Ontario sur l'initiative des demandes d'analyses de laboratoire électroniques à l'appui des demandes électroniques et de la numérisation de la distribution des résultats pour permettre les demandes électroniques de tests par les demandeurs/clients, et de la publication des résultats dans le SILO ou au demandeur/client (*nouveau*). Numériser au moins quatre formulaires de requête de SPO et intégrer au moins un client hospitalier. (LM 25-b)

9.1.3. Poursuivre les activités de planification et de mise en œuvre afin d'améliorer l'intégration et l'efficacité des données au sein du système de santé. Mettre sur pied une table numérique et des données avec une représentation de 80 % des BSP pour faciliter la collaboration et faire progresser les partenariats en fournissant des mises à jour et en recevant des commentaires sur les initiatives provinciales (*nouveau*). (LM 25-b)

9.2.1. Continuer de collaborer avec le Ministère pour faire progresser l'élaboration de la plateforme numérique de santé publique. Élaborer un cadre de gouvernance des données comportant au moins trois rôles clés d'intendance définis et les modèles de données nécessaires pour le PMV du service de données de santé publique (une infrastructure de données en nuage fédérée qui offre un accès centralisé à des données intégrées de santé publique pour accélérer la prise de décisions fondées sur des données probantes, l'analyse avancée, la modélisation améliorée de l'IA et l'innovation) (*nouveau*). (LM 25-a)

9.2.2. Continuer de collaborer avec les partenaires du Ministère pour élargir le service de données de santé publique au-delà du prototype et le mettre à la disposition des bureaux de santé publique et du Ministère (*nouveau*).

9.2.3. Continuer d'exercer un leadership en matière de collecte de données, d'analyse et de production de rapports sur les principaux enjeux de santé publique et les populations. Diriger l'exploration et l'adoption de normes pour les données et les systèmes de la santé publique, y compris l'harmonisation avec la terminologie de référence des soins de santé et les normes d'interopérabilité (comme SNOMED CT et Fast Healthcare Interoperability Resources) (*nouveau*). Cartographier 80 % des éléments de données prioritaires du SIISP d'ici la fin de l'exercice. (LM 26)

9.3.1. Continuer d'améliorer l'intégration et l'efficacité des données pour appuyer l'établissement du service de données de santé publique. Élaborer un plan complet d'acquisition de données qui permet l'intégration de nouvelles données dans le service de données de santé publique au profit du secteur de la santé publique (*nouveau*). (LM 25-a)

9.3.2. Effectuer une évaluation des besoins des intervenants avec les BSP et le Ministère pour comprendre les besoins en analytique avancée et en renseignements sur la santé publique dans l'ensemble du secteur de la santé publique. Planifier une approche pour prioriser l'élaboration et la mise en œuvre de produits d'analyse et de modélisation avancées et de données intégrées (9.4.2) et créer un mécanisme pour cerner les possibilités de répondre aux besoins nouveaux ou changeants (*nouveau*).

9.4.1. Diriger la surveillance de la santé de la population en élaborant des analyses des enjeux de santé publique qui comprennent la prévision et la modélisation et l'utilisation de techniques améliorées de science des données, la documentation des cas d'utilisation potentiels et l'établissement d'une communauté de pratique avec la participation d'au moins trois BSP et de membres du BMHC (*nouveau*). (LM 26)

9.4.2. Diriger la planification, la conception, l'élaboration, la diffusion, la promotion, l'évaluation et l'amélioration des produits interactifs de production de rapports de SPO (y compris les cartes), fournir des ressources centralisées pour l'évaluation et la surveillance de la santé de la population, et intégrer les indicateurs d'équité en matière de santé dans la mesure du possible. Lancer deux nouveaux produits de production de rapports interactifs et mettre à jour/améliorer 100 % des produits existants (*nouveau*). (LM 26)

Année 2

9.1.1. Continuer d'appuyer les efforts de conception et d'élaboration de la plateforme numérique de santé publique, y compris une nouvelle solution pour les cas, les contacts et les éclosions.

9.1.2. Continuer d'appuyer l'initiative des demandes d'analyses de laboratoire électroniques.

9.1.3. Poursuivre les partenariats avec les BSP au moyen d'une table numérique et des données.

9.2.1. Peaufiner les normes et l'approche de gouvernance pour le service de données de santé publique.

9.2.2. Mettre à l'essai le service de données de santé publique pour certains adopteurs précoces parmi les BSP et le Ministère, y compris pour la prévention des maladies chroniques.

9.3.1. Établir l'ordre de priorité et exécuter le plan d'acquisition de données pour le service de données de santé publique.

9.3.2. Continuer d'élaborer des produits interactifs de production de rapports et des ressources centralisées. Diffuser un ensemble de produits et d'outils d'analyse prioritaires (9.4.2).

9.4.1. Continuer d'exercer un rôle de leadership dans la surveillance de la santé de la population.

Année 3

9.1.2. Continuer d'appuyer l'initiative des demandes d'analyses de laboratoire électroniques.

9.1.3. Poursuivre les partenariats avec les BSP au moyen d'une table numérique et des données.

9.2.1. Évaluer le niveau de maturité des normes et de l'approche de gouvernance pour le service de données de santé publique.

9.2.2. Continuer d'améliorer le service de données de santé publique grâce à des intégrations de données et à des outils, y compris pour la prévention des maladies chroniques.

9.3.2. Poursuivre l'élaboration de produits interactifs de production de rapports et de ressources centralisées, y compris pour la prévention des maladies chroniques, et lancer d'autres produits et outils d'analyse prioritaires (9.4.2).

9.4.1. Continuer d'exercer un rôle de leadership dans la surveillance de la santé de la population.

Priorités touchant l'ensemble du gouvernement

La lettre de mandat énonce également les attentes qui s'appliquent à tous les organismes provinciaux dirigés par un conseil d'administration. L'engagement de SPO à réaliser les domaines prioritaires pour 2025-2026 est décrit ci-dessous et se poursuivra pendant les trois années du présent PAA.

Innovation

SPO continue de tirer parti de ses fonctions numériques et de données pour simplifier les interactions avec les clients, élargir et optimiser l'offre de services numériques et améliorer la satisfaction des clients. Ces activités sont décrites plus en détail dans le plan de prestation électronique des services du présent PAA (section 7). Sur demande, SPO communiquera des données à ApprovisiOntario concernant les dépenses et la planification en matière d'approvisionnement, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs à l'appui de la prise de décisions fondées sur les données.

1. Simplifier les interactions avec les clients.

Conformément à la lettre de mandat des priorités propres à SPO relatives au Réseau des laboratoires, SPO collaborera avec des partenaires, y compris Santé Ontario, pour mettre en œuvre d'autres requêtes pour les demandes d'analyses de laboratoire électroniques.

Mesure : Nombre de requêtes supplémentaires mises en œuvre pour les demandes d'analyses de laboratoire électroniques (*nouveau*)

2. Élargir et optimiser l'offre de services numériques.

Conformément à la lettre de mandat des priorités propres à SPO relatives aux maladies évitables par la vaccination et au numérique et aux données, SPO collaborera avec le Ministère, Santé Ontario et les bureaux de santé publique pour faire progresser l'élaboration et la mise en œuvre du registre d'immunisation de l'Ontario.

Mesure : Les bases d'un registre d'immunisation en tant que prototype du service de données de santé publique sont élaborées (*nouveau*)

3. Améliorer la satisfaction des clients.

Mesure : Nombre de plaintes concernant les services ou produits de SPO

4. Communiquer des données à ApprovisiOntario, sur demande, concernant les dépenses et la planification en matière d'approvisionnement, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs à l'appui de la prise de décisions fondées sur les données.

Mesure : Nombre de demandes de données d'ApprovisiOntario auxquelles SPO a répondu

Durabilité

5. Renforcer la prestation des services publics en optimisant la capacité organisationnelle et en orientant les ressources existantes vers les secteurs prioritaires.

Compte tenu du rôle clé de SPO dans les interventions d'urgence et les incidents de santé publique, la souplesse est essentielle. En cas de situation d'urgence de grande importance ou de circonstance exceptionnelle, au besoin, SPO réorientera la capacité organisationnelle, l'attention et l'expertise appropriées pour appuyer le MHC, le ministère de la Santé, les bureaux de santé publique et d'autres clients et partenaires.

Mesure : ETP redirigés vers les secteurs prioritaires (au besoin)

6. Utiliser efficacement les ressources publiques et

A. Respecter les affectations financières de l'organisme.

SPO a préparé un budget de fonctionnement équilibré, qui comprend des possibilités de production de revenus, de gains d'efficacité et d'économies grâce à des pratiques novatrices ou à une meilleure viabilité des programmes.

Mesure : Écart budgétaire : dépenses réelles de l'organisme par rapport au budget alloué

B. Gérer de façon prudente et responsable la taille de l'effectif. Lorsqu'un organisme a besoin d'une augmentation importante de la taille de son effectif, il doit fournir au ministre un plan de RH aux fins d'approbation qui fournit une justification fondée sur les priorités du gouvernement ou le mandat de l'organisme.

Le budget de fonctionnement 2025-2026 de SPO appuie un effectif de 939 équivalents temps plein (ETP) afin que l'organisme puisse s'acquitter de son mandat.

Mesure : Variation annuelle en pourcentage (augmentation ou diminution) de la taille de l'effectif

SPO a préparé un budget de fonctionnement équilibré, qui comprend des possibilités de production de revenus, de gains d'efficacité et d'économies grâce à des pratiques novatrices ou à une meilleure viabilité des programmes. Au besoin, SPO optimisera la capacité organisationnelle et dirigera les ressources existantes vers les secteurs prioritaires.

Responsabilisation

SPO comprend l'importance que le gouvernement provincial accorde à la reddition de comptes et à la confiance, ainsi qu'à la pertinence, à la gouvernance, à l'optimisation des ressources, à la viabilité, à l'efficacité et à l'efficacité des organismes. SPO continuera d'élaborer des mesures de rendement axées sur les résultats et d'en rendre compte afin de surveiller et de mesurer efficacement le rendement; de rendre compte des cas d'utilisation de l'IA; de gérer activement les données et la cybersécurité; et de rendre compte de tous les risques élevés au moyen de processus établis et d'harmoniser les politiques de travail hybride avec la FPO. SPO continue de répondre aux attentes imposées aux organismes provinciaux aux termes de la directive sur les biens immobiliers; ainsi, SPO collabore avec le Ministère pour obtenir les approbations nécessaires quant à ses locaux en vertu de ladite directive, par des documents soumis au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement. On continue de mettre l'accent sur l'élaboration et l'encouragement d'initiatives de diversité et d'inclusion en faisant la promotion d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié. Cela comprend l'élaboration de la stratégie d'équité, de diversité et d'inclusion de SPO et une plus grande compétence culturelle grâce à une formation sur la sécurité culturelle autochtone. SPO examinera les possibilités d'augmenter les revenus non gouvernementaux, non tarifaires et non issus de frais.

7. Élaborer des mesures de rendement axées sur les résultats et en rendre compte pour surveiller et mesurer efficacement le rendement.

Un examen fondamental et une mise à jour de la mesure du rendement organisationnel de SPO sont en cours. Conformément aux recommandations du rapport d'audit de l'optimisation des ressources du BVGO de 2023 sur SPO, cela comprendra l'établissement et la collecte de données sur les indicateurs de rendement clés axés sur la satisfaction et les résultats des clients.

Mesure : Nombre de nouvelles mesures du rendement axées sur les résultats mises en œuvre (*nouveau*)

SPO collaborera également avec le Ministère pour établir une structure de production de rapports trimestriels sur les services et les extrants liés aux laboratoires qui servira à améliorer davantage la surveillance du rendement et de la capacité des laboratoires régionaux.

8. Protéger les données des personnes, des entreprises ou des organisations en gérant activement les données et la cybersécurité et en signalant les utilisations de l'intelligence artificielle

SPO continue de réaliser d'importants progrès pour améliorer sa cyberrésilience au moyen d'une approche à trois volets : amélioration ciblée des contrôles essentiels; mesure de l'état actuel; et conception d'une feuille de route pour cibler la maturité, en renforçant les capacités à l'interne et par l'entremise de fournisseurs de services gérés afin d'être efficaces dans les opérations. SPO continue de faire preuve de

vigilance en mettant en œuvre une formation en cybersécurité obligatoire pour le personnel, en instaurant des campagnes d'hameçonnage personnalisées et en augmentant les tests d'intrusion.

Mesure : Établir un plan de cybersécurité comportant des résultats mesurables (*nouveau*)

9. Signaler tous les risques élevés, y compris les plans d'atténuation efficaces.

La politique de GGR de SPO est le fondement de notre cadre de GGR. SPO a récemment élaboré et mis en œuvre un programme de GGR axé sur la détermination, l'évaluation, la gestion, la surveillance et la déclaration des risques organisationnels.

Mesure : Nombre de risques élevés signalés au Ministère

10. Harmoniser les politiques de travail hybride avec la FPO et cerner et évaluer les possibilités d'optimisation des bureaux afin de réduire l'empreinte immobilière des bureaux et de réduire les coûts.

SPO continue de répondre aux attentes imposées aux organismes provinciaux aux termes de la directive sur les biens immobiliers; ainsi, SPO collabore avec le ministère de la Santé pour obtenir les approbations nécessaires quant à ses locaux en vertu de ladite directive, par des documents soumis au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement.

A. Collaborer avec le ministère de l'Infrastructure pour cerner les possibilités pour les locaux à bureaux.

B. Se conformer à la Directive sur les biens immobiliers du CGG et aux normes relatives aux locaux à bureaux modernes de la FPO.

Mesure : Ratio du dénombrement des effectifs par rapport aux locaux à bureaux pour densifier et optimiser nos bureaux

11. Élaborer et encourager des initiatives de diversité et d'inclusion en faisant la promotion d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.

On continue de mettre l'accent sur l'élaboration et l'encouragement d'initiatives de diversité et d'inclusion à SPO en faisant la promotion d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié. Cela comprend l'élaboration de la stratégie d'équité, de diversité et d'inclusion de SPO et une plus grande compétence culturelle grâce à une formation sur la sécurité culturelle autochtone.

Mesure : Élaborer la stratégie d'équité, de diversité et d'inclusion de SPO (*nouveau*)

12. Augmenter les revenus non gouvernementaux, non tarifaires et non issus de frais.

Mesure : Poursuite de la recherche de sources de revenus provenant de tiers en soumettant des demandes de subventions de recherche auprès d'organismes subventionnaires. Augmentation de 5 % du financement accordé à SPO.

Section 5 : Initiatives faisant intervenir des tiers

La présente section offre un aperçu des initiatives essentielles faisant intervenir des tiers, lesquelles sont conformes à notre mandat et étroitement liées aux programmes et services de SPO décrits à la section 3.

Pour réaliser son mandat et suivre les directives du gouvernement, SPO a conclu des ententes de paiement de transfert avec plusieurs bénéficiaires. Quand SPO accorde des fonds à des organisations tierces, les transferts sont effectués conformément à la *Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert*. Les ententes établissent les conditions du financement pour favoriser une bonne gouvernance, l'optimisation des ressources et la transparence. Elles documentent les responsabilités et les droits de SPO et des bénéficiaires des paiements de transfert et précisent les exigences de déclaration ainsi que les dispositions relatives à la vérification indépendante des renseignements sur les finances et les programmes par des parties comme le vérificateur général de l'Ontario.

SPO a lancé le **Réseau de services bibliothécaires partagés (RSBP)** en 2012 afin d'améliorer l'accès des bureaux de santé publique de l'Ontario aux ressources scientifiques et aux données probantes, et de renforcer les relations et l'échange de connaissances entre les bureaux de santé publique. Le RSBP est un partenariat novateur et rentable qui permet aux bureaux de santé publique de l'Ontario qui n'ont pas de bibliothèque interne d'avoir accès à des renseignements et à des ressources scientifiques à jour. S'appuyant sur l'infrastructure existante des bibliothèques de santé publique partout en Ontario, quatre bibliothèques des bureaux de santé servent de « carrefours » et fournissent des services et du soutien à 22 bureaux de santé clients qui n'ont pas de bibliothèque interne. SPO assure le financement, la coordination et la surveillance du réseau. Les paiements de transfert pour le RSBP prévus annuellement pendant la durée du présent PAA sont détaillés dans le tableau ci-dessous, avec un total annuel de 480 k\$.

Bénéficiaire	Description	Montant distribué
Bureau de santé publique du district de Simcoe Muskoka	Partenariat de services de bibliothèque partagés	136 k\$
Bureau de santé du Sud-Est	Partenariat de services de bibliothèque partagés	129 k\$
Bureau de santé publique de Middlesex-London	Partenariat de services de bibliothèque partagés	106 k\$
Bureau de santé publique du district de Thunder Bay	Partenariat de services de bibliothèque partagés	109 k\$

SPO collabore avec des universités, des hôpitaux et des entités de santé publique pour faire progresser les connaissances et les données probantes en matière de santé publique sur les questions prioritaires de santé publique. La collaboration de SPO avec l'**Institute for Clinical Evaluative Sciences (ICES)** lui permet d'avoir accès à une vaste gamme de données sécurisées liées à la santé en Ontario, y compris des bases de données administratives et cliniques, des enquêtes sur la santé de la population et des dossiers de patients anonymes. Notre partenariat permet d'établir des corrélations de données pertinentes pour la recherche en santé publique, et notamment diverses données ne relevant pas du système de santé, et qui concernent par exemple l'éducation, les collectivités et l'environnement.

Financement par des tiers

Les contrats et les subventions de recherche provenant de tiers sont affectés à des initiatives de recherche précises et non aux activités générales de SPO. Les fonds de recherche de tiers sont administrés directement par SPO conformément aux exigences du bailleur de fonds, aux politiques de SPO et aux directives du gouvernement de l'Ontario. SPO reçoit également des fonds pour appuyer la collaboration avec les bénéficiaires de subventions de recherche d'autres organismes dans le cadre de sous-ententes de subvention.

Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)

Un certain nombre d'initiatives de recherche de SPO sont financées par les Instituts de recherche en santé du Canada, l'organisme fédéral de financement de la recherche en santé du Canada. Au cours de l'exercice 2023-2024 et du premier semestre de 2024-2025, SPO a reçu du financement pour quatre nouvelles subventions de recherche et deux bourses de stagiaires, et attend une décision concernant cinq demandes de subventions et trois bourses de stagiaires. Ce financement appuie la recherche sur des stratégies visant à réduire la résistance aux antimicrobiens, l'efficacité du programme de vaccination et les préjudices de l'alcool sur les populations prioritaires.

Santé Canada et Agence de la santé publique du Canada

SPO s'associe à Santé Canada et à l'Agence de la santé publique du Canada pour recevoir du financement dans le cadre de sept nouveaux projets en 2023-2024 et au cours de la première moitié de 2024-2025 sur la production de données probantes concernant la génomique et l'épidémiologie des agents pathogènes infectieux et le développement de vaccins, la dynamique de transmission des agents pathogènes respiratoires viraux, les résultats des surdoses de substances, l'incidence des températures extrêmes sur la santé et la sensibilisation au radon.

Canadian Alliance for Immunization Research, Evaluation and Education

La recherche sur l'évaluation des stratégies de vaccination contre le VRS a été financée par la Canadian Alliance for Immunization Research, Evaluation and Education, un organisme professionnel voué à jeter les bases scientifiques de programmes d'immunisation optimaux.

Section 6 : Budget financier et répercussions sur les RH

Budget financier

L'élaboration du PAA précède celle du budget de fonctionnement annuel de SPO. Le PAA constitue le cadre global à l'intérieur duquel ce budget est établi. Pour 2025-2026, le budget de fonctionnement annuel sera présenté au conseil d'administration en mars 2025 aux fins d'approbation. Il établira les ressources essentielles nécessaires pour réaliser les objectifs établis dans les sections précédentes du présent PAA.

Le budget de fonctionnement de SPO comporte une affectation fixe et est touché par la demande croissante de services, les pressions inflationnistes et les coûts de réparation et d'entretien des infrastructures. SPO a supposé que l'allègement financier se poursuivra au cours de l'exercice 2025-2026 afin d'atteindre une position équilibrée en fin d'exercice. SPO continuera d'explorer les possibilités d'améliorer le rendement opérationnel et financier de ses services de laboratoire.

Le ministère de la Santé a fourni un financement ponctuel pour combler ces déficits croissants et continue de collaborer avec SPO pour faire face aux pressions futures liées aux activités et aux immobilisations.

Comme pour les années précédentes, le ministère de la Santé s'est engagé à envisager de fournir à SPO un financement ponctuel à l'appui des coûts extraordinaires associés aux analyses de laboratoire pour la COVID-19 et un financement ponctuel à l'appui des coûts continus d'exploitation et d'entretien associés aux laboratoires de santé publique; ce montant n'a pas encore été confirmé.

Besoins en ressources de fonctionnement

Pour 2025-2026, SPO nécessite un budget de fonctionnement de 205,6 M\$ et un effectif de 939 équivalents à temps plein (ETP) pour remplir son mandat. Ce montant comprend un financement des immobilisations de 7,0 millions de dollars qui est nécessaire pour appuyer les immobilisations et les installations prioritaires (un financement composé de 2,5 millions de dollars provenant des activités de base et d'un allègement ponctuel de 4,5 millions de dollars⁴ pour le soutien aux laboratoires pour les réparations critiques des laboratoires).

Des hypothèses ont été posées quant aux ressources de fonctionnement nécessaires pour l'exercice 2024-2025; elles sont résumées à la section suivante.

⁴ Le montant de 4,5 M\$ est un montant indicatif. SPO consulte Infrastructure Ontario au sujet de l'ordre de priorité des réparations requises et du calendrier d'achèvement connexe.

Fonctionnement de base

Selon son modèle de fonctionnement, son mandat prévu par la loi, ses conventions collectives, ses coûts d'occupation et d'autres exigences opérationnelles, le budget de fonctionnement pour 2025-2026 est de 205,6 millions de dollars, ce qui appuie un effectif de 939 équivalents temps plein (ETP). Ce budget repose sur les principales hypothèses suivantes :

- L'hypothèse de financement de SPO pour 2024-2025 d'une affectation de base de 164,4 millions de dollars est présumée être reportée à 2025-2026. Cette augmentation permanente du financement de base de 9,0 M\$ à compter de 2023-2024 comprend :
 - 5,0 millions de dollars – rétablissement du financement ponctuel des coûts de modernisation des laboratoires dans le financement de base pour maintenir les services.
 - Augmentation du financement de base de 2,0 millions de dollars pour aider à répondre à la demande accrue pour les laboratoires de santé publique.
 - Augmentation du financement de base de 2,0 millions de dollars pour appuyer l'amélioration des analyses et de la surveillance. Il est à noter que SPO a reçu un demi-million de ce financement en 2024-2025.
- En 2025-2026, SPO formule les principales hypothèses budgétaires suivantes :
 - Augmentation supplémentaire du financement de base de 2,0 millions de dollars pour aider à répondre à la demande accrue pour les laboratoires de santé publique.
 - Financement de base supplémentaire de 4,4 millions de dollars lié à l'incidence continue du projet de loi 124 de l'AMAPCEO et du SEFPO sur la structure de rémunération de SPO.
 - Financement ponctuel de 9,0 millions de dollars pour soutenir les coûts associés au maintien des activités actuelles des laboratoires de santé publique. Les réparations majeures des infrastructures connexes ont augmenté à 4,5 millions de dollars pour correspondre aux évaluations mises à jour de l'état par des tiers et aux nouveaux besoins des installations.
 - Un financement ponctuel de 2,75 M\$ pour le Registre d'immunisation de l'Ontario devrait être fourni au cours de l'exercice 2025-2026 (à confirmer au moyen d'une planification supplémentaire).
 - Le financement ponctuel pour les analyses PCR et la génomique liées à la COVID-19 prévu pour l'exercice 2024-2025 devrait être reporté en 2025-2026. Les volumes annuels connexes seront déterminés en fonction des volumes prescrits par le Ministère pour maintenir la capacité de séquencer les échantillons génomiques et sont estimés à 13,0 M\$.

- Les stratégies d'atténuation financière prévues comprennent l'objectif annuel d'économies d'efficience dans tous les services de SPO, y compris les activités des laboratoires, les sciences de la santé publique, la recherche, l'informatique et l'échange de connaissances et les services généraux. En outre, des changements particuliers aux processus opérationnels en laboratoire, comme l'automatisation du traitement initial, devraient permettre de réaliser d'importantes économies pour 2025-2026. Cela tient compte de l'écart dans les coûts budgétés des activités de laboratoire en 2025-2026 par rapport au budget et aux prévisions de l'exercice précédent.
- Somme de 11,5 M\$ au titre de l'amortissement des contributions différées au titre des immobilisations. (Il y a un amortissement correspondant des dépenses en capital).
- Revenus de 2,9 M\$ tirés de subventions de tiers pour différents projets de recherche.
- Recouvrements divers – exemples : revenus de détachement, revenus d'événements et frais facturés par les syndicats.
- Hypothèses de rémunération
 - Les salaires demeurent gelés pour les cadres supérieurs et les rajustements salariaux du SEFPO, de l'AMAPCEO, de la direction et des employés non syndiqués devraient être d'environ 3 % (taux combiné).
 - Projections – taux combiné de 4 %
- Hypothèses autres que les hypothèses de rémunération
 - 0 % – suppose que l'inflation sera absorbée
 - Projections – Demeure stable, sauf pour les coûts d'occupation et les coûts des fournitures médicales – augmentation de 2 % présumée pour les deux catégories de dépenses
- Hypothèses de réparation et d'entretien des infrastructures :
 - Comprend un montant indicatif de 4,5 M\$ lié à l'infrastructure vieillissante des laboratoires régionaux.
 - Projections : Un autre cycle de réparations et des coûts supplémentaires seraient engagés dans les projections. Au moment de la rédaction du présent document, les estimations de coûts pour les projections ne sont pas encore finalisées.

Résumé des dépenses et des revenus

Le tableau 1A résume les revenus et les dépenses de fonctionnement prévus et projetés de SPO au cours de la période de trois ans visée par le présent PAA, y compris les dépenses et revenus en lien avec les activités liées à la COVID-19, compte tenu des renseignements disponibles au moment de sa rédaction.

Tableau 1A : Santé publique Ontario États consolidés des résultats

	Budget 2024-2025 (\$)	Prévisions 2024-2025 (\$)	Plan 2025-2026 (\$)	Projections 2026-2027 (\$)	Projections 2027-2028 (\$)
Revenus					
Ministère de la Santé					
Allocation de fonctionnement de base	164 350 000	162 350 000	166 350 000	166 350 000	166 350 000
Financement ponctuel – Soutien aux laboratoires de SPO (fonctionnement)	3 000 000	3 900 000	4 500 000	À confirmer	À confirmer
Financement ponctuel – Soutien aux laboratoires de SPO (immobilisations)	-	À déterminer	4 500 000	À confirmer	À confirmer
Financement ponctuel – Registre d'immunisation de l'Ontario	550 000	2 600 000	2 750 000	À confirmer	À confirmer
Financement ponctuel – Analyses PCR et génomique pour la COVID-19	12 900 000	12 900 000	13 000 000	À confirmer	À confirmer
Financement total du ministère de la Santé	180 800 000	181 750 000	191 100 000	166 350 000	166 350 000
Amortissement des contributions différées au titre des immobilisations	11 530 000	11 530 000	11 530 000	11 530 000	11 530 000
Revenus de tiers	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Recouvrements divers	2 050 000	2 050 000	2 050 000	2 050 000	2 050 000
Total des revenus	195 280 000	198 230 000	205 580 000	193 830 000	193 830 000
Dépenses de fonctionnement					
Fonctionnement des laboratoires	114 000 000	115 880 000	114 610 000	115 276 000	117 076 000
Science de la santé publique	30 760 000	28 390 000	32 959 000	34 129 000	35 359 000

	Budget 2024-2025 (\$)	Prévisions 2024-2025 (\$)	Plan 2025-2026 (\$)	Projections 2026-2027 (\$)	Projections 2027-2028 (\$)
Recherche, Services technologiques, Informatique, Échange des connaissances	18 740 000	19 520 000	21 470 000	19 250 000	19 820 000
Services généraux et soutien	15 990 000	15 680 000	16 251 000	16 995 000	17 535 000
Dépenses liées aux subventions de tiers	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Réparation et entretien de l'infrastructure	860 000	980 000	5 360 000	860 000	860 000
Dépenses en immobilisations	2 500 000	3 350 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Amortissement des immobilisations	11 530 000	11 530 000	11 530 000	11 530 000	11 530 000
Total des dépenses de fonctionnement	195 280 000	198 230 000	205 580 000	201 440 000	205 580 000
Total de l'excédent de fonctionnement / (Total du déficit de fonctionnement) *	-	-	-	(7 610 000)	(11 750 000)

* Les déficits des projections seront comblés au moyen d'un plan d'atténuation financière élaboré en collaboration avec le ministère de la Santé.

Remarques :

- Les prévisions pour 2024-2025 ont été calculées en décembre 2024 (T3) en fonction de l'information connue à ce moment-là.
- Les dépenses prévues au budget pour les activités des laboratoires dans les projections ne comprennent aucune dépense liée à la COVID-19, car le financement demeure à confirmer.
- Les dépenses prévues au budget pour le secteur des sciences de la santé publique ont augmenté en raison du nouveau financement pour l'analyse et la surveillance accrues et de l'augmentation des dépenses connexes.
- Les dépenses prévues au budget pour la recherche, les services technologiques, l'informatique et l'échange de connaissances ont augmenté en raison du financement du Registre d'immunisation de l'Ontario et de l'augmentation des dépenses connexes.

Besoins en financement des immobilisations

Le financement des immobilisations majeures à l'appui du remplacement des laboratoires de SPO est financé séparément de l'allocation annuelle de base du ministère de la Santé. SPO collabore activement avec le ministère de la Santé, la Direction de l'investissement dans les immobilisations en matière de santé et Infrastructure Ontario pour appuyer ses principaux processus de planification des immobilisations.

SPO continue à revoir sa présence régionale des laboratoires pour veiller à ce que les activités soient efficaces et correspondent adéquatement aux demandes des patients et des clients.

SPO continuera de collaborer avec le gouvernement pour faire progresser un plan de longue date axé sur les exigences des laboratoires et la planification future à l'appui de l'état de préparation et de la viabilité du système.

SPO dispose d'un programme actif de gestion des actifs pour ses installations, fondé sur des évaluations de l'état par des tiers et sur les nouveaux besoins des installations. SPO se concentre sur les aspects contrôlés par SPO des installations et compte également sur les propriétaires pour s'assurer que leurs éléments sont entretenus adéquatement. SPO prévoit investir environ 4,5 millions de dollars par année pour les exercices 2025-2026 à 2030-2031 afin de maintenir les installations existantes dans un état de réparation raisonnable pour ces exercices.

Résumés des projets d'immobilisations

Mise hors service du complexe du 81 Resources Road :

La mise hors service du complexe du 81 Resources Road fait suite au déménagement par SPO de ses activités de laboratoire au 661, avenue University, à Toronto. Le ministère de la Santé a approuvé officiellement le financement des immobilisations de 2,0 millions de dollars. SPO présume que le projet débutera en 2025-2026 et prévoit que tous les occupants du complexe quitteront au cours des prochaines années. SPO estime que la part totale des coûts de mise hors service attribuable à SPO, qui sera financée par le ministère de la Santé, s'élève à 8,0 millions de dollars.

Déménagement du Centre de soutien opérationnel et biobanque :

Le site actuel du Centre de soutien opérationnel et biobanque occupe une superficie locative de 21 495 pieds carrés au 81 Resources Road. Comme il a été mentionné précédemment, ce projet vise à déplacer les activités de ce site et à le libérer pour un réaménagement.

SPO a soumis un programme fonctionnel de l'étape 2 au ministère de la Santé en juillet 2020, indiquant un besoin d'une superficie locative de 13 633 pieds carrés, mais sans espace pour une intervention en cas de pandémie. SPO prévoit que le besoin d'entreposage supplémentaire se poursuivra indéfiniment et que l'espace total requis sera porté à environ 16 000 pieds carrés dans une nouvelle installation. Cette augmentation de la superficie et de l'inflation donne lieu à une estimation actualisée des coûts de 9,4 millions de dollars qui sera financée par le ministère de la Santé.

Centre de Thunder Bay :

Le ministère de la Santé a approuvé une subvention de planification de 1,3 million de dollars. L'étape de planification est maintenant terminée et, en octobre 2024, SPO a soumis un plan fonctionnel mis à jour et une présentation de l'étape 1.3 pour un nouveau site de laboratoire appartenant au gouvernement.

Résumé des répercussions sur les RH

Effectifs et agents négociateurs

Si l'on exclut les ressources temporaires embauchées aux fins des interventions contre la COVID-19 et dont il est fait mention au tableau 1B, SPO compte 939 employés (ETP), y compris des médecins, du personnel infirmier, des spécialistes de la santé, des scientifiques, des épidémiologistes, des technologues de laboratoire et des membres du personnel de direction et de soutien. La majorité du personnel est situé à Toronto, mais nous assurons une présence régionale. Cela comprend environ 75 employés à temps partiel/temporaires. De plus, environ 40 employés contractuels liés à la COVID-19 sont financés au moyen d'un financement ponctuel et ne sont donc pas inclus dans les 939 employés (ETP).

Nous sommes un milieu de travail syndiqué (environ 80 % de notre effectif), assujéti à la *Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux*. À la suite des transferts de programmes, nous avons hérité des conventions collectives de la fonction publique de l'Ontario en raison des droits de succession. Depuis le regroupement, nous avons deux conventions collectives avec nos agents négociateurs, le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la Couronne de l'Ontario (AMAPCEO). Les hausses des coûts sur 12 mois découlent notamment des règlements d'arbitrage et des conventions collectives. SPO se conforme à la législation relative à la rémunération et aux directives budgétaires du gouvernement concernant la main-d'œuvre dans la mesure du possible étant donné nous sommes assujettis à la *Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux*.

Tableau 1B : Santé publique Ontario Personnel selon la catégorie

	Plan 2025-2026 (N ^{bre})	Projections 2026-2027 (note 1) (N ^{bre})	Projections 2027-2028 (note 1) (N ^{bre})
Unités de négociation			
SEFPO	538	538	538
AMAPCEO	202	202	202
Total – unités de négociation	740	740	740
Personnel non syndiqué	54	54	54
Direction (note 2)	96	96	96
Postes liés aux recherches financées par des tiers	19	19	19
Étudiants (divers programmes)	30	30	30
Total des ETP	939	939	939

Note 1 : Les ETP définitifs pour les exercices 2025-2026 à 2027-2028 ne sont pas encore établis. La mise en œuvre des gains d'efficacité opérationnelle ou des nouvelles propositions de programme aura une incidence sur les chiffres relatifs aux ETP.

Note 2 : Les ETP de direction comprennent 9 ETP de postes de direction.

Stratégie de rémunération

Pour le personnel non syndiqué et de direction, SPO applique une politique de rémunération et des lignes directrices relatives à l'administration des salaires qui se fondent sur les principes suivants :

- responsabilité financière, gouvernance et conformité avec toutes les lois applicables et reddition de comptes;
- harmonisation avec le mandat, les stratégies et les valeurs de l'organisation;
- compétitivité par rapport aux autres organisations et équité interne;
- équilibre entre uniformité et souplesse dans la conception et l'application du régime de rémunération;
- primes de rendement;
- transparence et ouverture, dans le respect de la vie privée.

Principales priorités en matière de ressources humaines

En 2024, SPO a lancé sa Stratégie relative au personnel 2024-2029, conformément au Plan stratégique de l'organisme. La Stratégie relative au personnel repose sur trois priorités : le maintien des compétences et le maintien en poste des talents essentiels; le perfectionnement des compétences et des talents de l'effectif de SPO; et l'amélioration de la productivité en réorganisant le travail et les structures. Voici les principales activités pour faire progresser ces priorités pour 2025-2026 :

- Sondage sur la mobilisation des employés
- Examen du programme de rémunération du personnel non syndiqué et de direction
- Élaboration de la stratégie d'équité, de diversité et d'inclusion de SPO
- Élaboration de programmes visant à renforcer les compétences en leadership dans le perfectionnement du personnel
- Soutien du développement des parcours de carrière des contributeurs individuels
- Soutien du personnel pour l'aider à acquérir et à maintenir des aptitudes et des compétences, par exemple le perfectionnement des compétences pour tirer parti des nouvelles capacités qui seront mises en œuvre dans la plateforme d'aide à la décision
- Poursuite du développement de compétences culturelles, y compris la formation sur la sécurité culturelle autochtone
- Amélioration de la formalité de la planification de la relève

SPO évaluera et ajustera continuellement sa structure pour s'assurer qu'elle est organisée à l'interne de manière à mieux positionner l'organisme pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat avec succès.

Section 7 : Plan relatif à la technologie de l'information (TI)/prestation électronique des services

L'infrastructure technologique ainsi que les fonctions numériques et de données sont des facilitateurs fondamentaux du travail de SPO et de sa capacité à s'acquitter de son mandat. Ils sont également des éléments essentiels des efforts déployés par SPO pour renforcer sa capacité d'améliorer ses contributions à l'analytique avancée en laboratoire et en santé publique. Les initiatives prévues de SPO en matière de TI et de prestation électronique des services sont décrites aux sections 3 et 4 du présent PAA. Les initiatives sont axées sur l'amélioration de l'efficacité et des services offerts aux personnes en Ontario, la prestation de soutiens numériques aux clients et aux partenaires de SPO, et l'amélioration de la connectivité et de la capacité du système.

SPO continuera de collaborer avec le gouvernement et les organismes pour établir et exploiter des capacités numériques robustes à l'appui de son mandat. Il s'agit notamment d'assurer la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information et des systèmes conformément aux directives gouvernementales, aux règlements et aux pratiques efficaces de l'industrie.

Plan de transition des TI

SPO fait la transition de ses services de TI vers un fournisseur tiers afin de mieux répondre aux exigences opérationnelles uniques de l'organisation en matière scientifique et pour les laboratoires. Ce changement permettra à SPO de continuer à peaufiner sa prestation de services en TI afin d'améliorer la qualité des services, de promouvoir et de faire progresser l'innovation et d'offrir une expérience de TI simplifiée qui permet des flux de travail plus efficaces et efficaces.

L'objectif de ce projet est de créer et de mettre en œuvre un plan de migration harmonieux. La transition des TI se poursuivra jusqu'en 2025-2026, et l'abandon complet des services fournis par les STI est prévu pour mars 2026. Les approvisionnements prévus comprennent ce qui suit : licences Microsoft M365 et hébergement Azure à compter de 2025-2026; coûts des fournisseurs de services gérés; services de réseau tirant parti des ententes avec les fournisseurs attitrés de la FPO; services de bureau tirant parti des ententes avec les fournisseurs attitrés de la FPO. Les activités de transition n'auront pas d'incidence négative sur la prestation des services de santé publique de SPO. Aucune augmentation importante des coûts ou de l'effectif permanent (ETP) des Services technologiques de SPO n'est prévue. Le coût en capital ponctuel lié à cette transition est indiqué à la section 6 du présent PAA. SPO continuera de mobiliser le Ministère et de le tenir à jour pour les processus d'approvisionnement associés à cette transition afin d'appuyer une harmonisation appropriée avec la Directive sur la TI et d'autres directives pertinentes. Jusqu'à ce que la transition soit terminée et approuvée, toutes les parties continueront de respecter les ententes de service existantes.

Section 8 : Inventaire des cas d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Les progrès réalisés dans les domaines de l'IA, de l'apprentissage automatique et de l'informatique de mégadonnées continuent de stimuler la création d'applications novatrices en santé publique. Le tableau suivant énumère les cas d'utilisation de l'IA dirigés par SPO, qui sont tous supervisés par le vice-président, Numérique et données de SPO; le directeur de l'information.

Initiative	Brève description	Type d'IA	Source(s) des données
Modèle de séries chronologiques enrichi par l'apprentissage automatique	Utiliser les données sur la COVID-19 pour élaborer un modèle de séries chronologiques pour les prévisions fondées sur les données de laboratoire.	Apprentissage automatique	Données sur la COVID-19 tirées du site Web de SPO
Bioinformatique	Utiliser des outils de pipeline à code source ouvert fondés sur des données probantes de la recherche qui sont améliorés par l'apprentissage automatique pour soutenir le laboratoire, analyser, caractériser et trouver des anomalies dans les séquences génomiques à l'appui de l'intervention en cas d'éclosion, des tests courants, de la surveillance et de la recherche.	Apprentissage automatique	Données génomiques (SPO et RGCO)
Prévision immédiate du SRAS-CoV-2	Utiliser des données en temps réel ou quasi réel provenant de diverses sources, y compris le Réseau génomique COVID-19 de l'Ontario (RGCO), et l'apprentissage automatique pour traiter et saisir les tendances afin de fournir des prévisions et des prédictions à court terme sur l'activité du variant SRAS-CoV-2.	Apprentissage automatique	Données d'analyse en laboratoire (SPO et provinciales) Données génomiques (SPO et RGCO)
Classification génomique du virus de la grippe améliorée par l'IA	Utilisation des séquences génomiques mondiales de la grippe déposées dans le dépôt de la GISAID (Global Initiative on Sharing All Influenza Data) et des algorithmes d'IA pour classer avec précision les souches de grippe afin de faciliter la surveillance, les interventions de santé publique et le développement de vaccins.	Apprentissage automatique	Données d'analyses en laboratoire (SPO) Données génomiques (mondiales) Dépôt de la GISAID

Initiative	Brève description	Type d'IA	Source(s) des données
Segmentation du SILO	Utiliser le traitement du langage naturel pour la circulation des données du SILO afin de nettoyer, de comprendre et d'attribuer des résultats corrects à l'appui des produits en aval, comme l'Outil de surveillance des virus respiratoires en Ontario, avec des données des laboratoires nettoyées. Ce travail est réalisé en collaboration avec l'ICES et Santé Ontario.	Apprentissage profond et traitement du langage naturel	Données du SILO

Section 9 : Mesures du rendement

SPO a retenu les services d'un tiers pour effectuer un examen fondamental et une mise à jour de son cadre de mesure du rendement organisationnel. Le processus d'examen fondamental et de mise à jour comprendra des consultations avec le ministère de la Santé au sujet de l'harmonisation avec les attentes du gouvernement à l'égard des organismes (en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations et de la Politique opérationnelle) et des recommandations du rapport d'audit de l'optimisation des ressources du Bureau du vérificateur général (BVGO) de 2023. Le résultat de l'examen comprendra l'établissement et la collecte de données sur des indicateurs de rendement clés fondés sur les résultats qui correspondent aux priorités du gouvernement énoncées dans la lettre de mandat annuelle, le mandat de l'organisme et les principaux secteurs opérationnels, y compris : les cibles annuelles pour les principaux programmes, services et secteurs avec des dépenses importantes; les mesures qui démontrent l'efficacité, l'efficience et le niveau de satisfaction de la clientèle de l'organisme au moyen des mesures élaborées; les mesures pour tout nouveau programme et les changements opérationnels importants. Ces mesures seront incluses dans le plan d'activités annuel 2026-2029 de SPO et refléteront l'affectation des activités et des ressources.

Jusqu'à ce que cet examen soit terminé, SPO continuera de s'appuyer sur les mesures historiques qui sont reflétées à la section 3 du PAA.

Section 10 : Stratégies de détermination, d'évaluation et d'atténuation des risques

La présente section résume les risques organisationnels clés auxquels fait face SPO et les stratégies d'atténuation connexes.

La gestion globale des risques (GGR) est un processus intégré de gestion des risques conçu pour cerner, évaluer et gérer les risques actuels et futurs à l'échelle de l'entreprise. Il oriente les stratégies, les processus, les personnes et la technologie, en veillant à ce qu'ils soient gérés selon des tolérances au risque approuvées. La politique de GGR de SPO est le fondement de notre cadre de GGR. La politique décrit les principales responsabilités du conseil d'administration et de la direction, et le cadre décrit les processus de gestion globale des risques de SPO. SPO a récemment élaboré et mis en œuvre un programme de GGR axé sur la détermination, l'évaluation, la gestion, la surveillance et la déclaration des risques organisationnels. En 2025-2026, SPO continuera d'élaborer et de maintenir son programme de GGR afin d'intégrer les processus de gestion des risques à la prise de décisions et à la planification stratégiques afin d'appuyer le Plan stratégique 2024-2028 et de favoriser une culture axée sur les risques à l'échelle de l'organisme.

Le tableau qui suit indique les risques opérationnels connus qui, selon SPO, sont prioritaires compte tenu des activités décrites dans le présent PAA. Le risque global est déterminé au moyen d'un tableau de probabilités et d'impacts qui combine des estimations de la probabilité de survenance et de l'impact du risque auxquelles est assignée la cote « élevé » (E), « moyen » (M) ou « faible » (F).

Risque	Probabilité	Impact	Global	Stratégie d'atténuation
L'affectation actuelle du financement de base est insuffisante pour financer les ressources nécessaires et répondre aux menaces actuelles et émergentes en matière de santé publique.	Presque certain	Critique	E	Le Ministère et SPO continueront de collaborer pour surveiller la capacité et les besoins de financement de l'organisme, notamment en ce qui concerne le programme de génomique.
Infrastructure vieillissante Les laboratoires sont en mauvais état physique et logés dans des bâtiments qui nécessitent une intervention hautement prioritaire et qui nécessitent des investissements importants en immobilisations pour maintenir leurs activités. SPO n'est pas en mesure de financer les réparations dans les limites de son affectation de financement de base approuvée.	Presque certain	Critique	E	Collaborer avec le Ministère pour obtenir des fonds supplémentaires pour réparer, remplacer ou consolider l'infrastructure vieillissante des laboratoires, car il n'y a pas de marge de manœuvre pour que SPO puisse financer les réparations à partir de son affectation de financement de base approuvée.

Risque	Probabilité	Impact	Global	Stratégie d'atténuation
Attraction et maintien en poste des talents. La compétitivité de la rémunération sur le marché, l'attrition des employés et la pénurie de main-d'œuvre possédant certaines compétences pourraient nuire à la capacité de SPO de continuer à fournir des conseils scientifiques et techniques ainsi qu'un soutien opérationnel.	Possible	Mineur	M	SPO continue d'optimiser ses pratiques en matière de ressources humaines afin d'améliorer le recrutement et la rétention du personnel. SPO met en œuvre une nouvelle stratégie de gestion du personnel, qui comprendra la planification de la relève pour l'organisme comme domaine d'intérêt clé.
Atteinte à la cybersécurité. Compte tenu de la persistance et de l'évolution du paysage des menaces externes qui peuvent maintenant tirer parti de l'IA et de la valeur perçue des données des laboratoires, SPO sera intrinsèquement exposée à des risques croissants en matière de cybersécurité. Une cyberattaque interne ou externe peut entraîner une perturbation opérationnelle, la divulgation non autorisée de données personnelles sur la santé, une atteinte à la réputation ou des répercussions financières.	Probable	Critique	E	Pour assurer une approche robuste en matière de cybersécurité, SPO continue de travailler en partenariat avec le Centre d'excellence provincial en cybersécurité du ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement et le Centre de cybersécurité de Santé Ontario au sein de Santé Ontario. SPO continue de réaliser d'importants progrès pour améliorer sa cyberrésilience au moyen d'une approche à trois volets : amélioration ciblée des contrôles essentiels (p. ex. authentification, sécurité des points d'extrémité et gestion moderne des systèmes); mesure de l'état actuel; et conception d'une feuille de route pour cibler la maturité, en renforçant les capacités à l'interne et par l'entremise de fournisseurs de services gérés afin d'être efficaces dans les opérations. SPO continue de faire preuve de vigilance en mettant en œuvre une formation en cybersécurité obligatoire pour le personnel, en instaurant des campagnes d'hameçonnage personnalisées et en augmentant les tests d'intrusion.

Section 11 : Plan de communication

Ce plan de communication décrit l'approche de SPO pour la diffusion de produits, d'outils, de recherches, d'expertises et de ressources afin d'accroître l'accès des clients, leur utilisation, leur adoption, leur compréhension et leur utilité pour les clients. Il est conforme aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations et de la Politique opérationnelle ainsi qu'au [protocole d'entente](#) mis à jour et au protocole de communication publique, et comprend la détermination des produits de communication (produits scientifiques et techniques, bulletins d'information, messages destinés aux médias, événements éducatifs) et des échéanciers connexes.

Les principaux publics externes de SPO sont classés en deux groupes (décrits à la section 1) : les clients et les partenaires.

Objectifs des communications

- **Guider les politiques et les pratiques de santé publique** en veillant à ce que nos conseils scientifiques et techniques, nos recherches, notre expertise, notre soutien et nos outils soient largement diffusés, connus et exploités.
- **Positionner SPO comme une source fiable** de données probantes opportunes et d'excellente qualité, de publications de recherche, de produits du savoir, d'outils, de ressources et de savoir-faire.
- **Consulter les différents publics** pour que les données probantes et les informations que nous fournissons répondent à leurs besoins – pour qu'il s'agisse de la bonne information, dans le bon format, à la bonne personne et au bon moment.

Approche de communication

SPO utilise un éventail de canaux pour rejoindre ses publics et atteindre ses objectifs de communication, notamment :

- Les produits scientifiques et techniques sont des documents destinés aux cliniques, à la santé publique ou à d'autres publics techniques, y compris les professionnels du système de santé. Ils comprennent des articles, comme des publications spécialisées, des recherches publiées et d'autres documents élaborés pour informer les intervenants du système de santé (p. ex., conclusions et recommandations, fiches techniques, directives d'aiguillage ou normes de qualité), et comprennent des rapports créés par des comités externes.
- Ces produits sont communiqués au ministère de la Santé au moins 4 semaines avant la date de publication prévue.

- En cas d'urgence, le Ministère et l'organisme peuvent convenir d'accélérer les périodes d'examen.
- Dans le cas des recherches publiées, y compris les préimpressions et les manuscrits acceptés, un préavis doit être donné au moment de l'acceptation et aussi longtemps avant la publication que possible.
- Le site Web de SPO www.publichealthontario.ca/fr/ est la plateforme de base utilisée par SPO pour communiquer au sujet de ses services, de ses ressources, de ses outils et de ses renseignements. SPO continue d'améliorer la convivialité et l'efficacité du site Web grâce à une conception adaptée, accessible et axée sur l'utilisateur qui permet une personnalisation accrue, une interaction, une recherche optimisée et un accès intuitif aux preuves, aux données et à l'information.
- Les bulletins électroniques, y compris *Connexions SPO* (bulletin d'information de l'organisme), les annonces d'événements de SPO et les annonces par courriel de nouveaux produits et des changements apportés aux services, aident nos clients et nos partenaires à se tenir au courant des derniers renseignements de SPO.
- Les médias sociaux (c.-à-d. X et LinkedIn) servent à renforcer les annonces de nouveaux produits et les changements apportés aux services. Les publications sur les médias sociaux sont communiquées au ministère de la Santé, conformément aux échéanciers établis dans le protocole de communication publique.
- Les communiqués de presse, les documents d'information, les messages clés, les lettres d'opinion et les réponses aux médias visent à mieux faire connaître la science liée aux sujets émergents et importants en matière de santé publique. Ces produits sont communiqués au ministère de la Santé, au besoin, conformément aux échéanciers établis dans le protocole de communication publique.
- Réunions virtuelles (téléconférences, vidéoconférences ou webinaires) pour mobiliser et consulter directement nos clients et nos partenaires et collaborer avec eux.
- Des événements éducatifs en personne et virtuels ainsi qu'une vaste gamme de produits d'apprentissage en ligne pour appuyer le renforcement des capacités dans l'ensemble du secteur de la santé.
- Soutien par courriel et par téléphone pour les clients, y compris le Centre de service à la clientèle des laboratoires.
- SPO n'a pas prévu de campagnes de marketing payantes destinées au public. Le cas échéant, SPO fournira au ministère de la Santé son plan de marketing, ses résumés de campagne et son matériel publicitaire, conformément aux échéanciers établis dans le protocole de communication publique.
- SPO n'a pas de consultations publiques prévues. Le cas échéant, SPO fournira au ministère de la Santé son plan de consultation et transmettra les documents connexes.

- Pendant la durée du PAA, conformément aux priorités de communication énoncées dans la lettre de mandat 2025-2026 de SPO, l'approche de communication externe de SPO continuera d'assurer ce qui suit :
- Les communications avec le secteur de la santé publique sont coordonnées avec le ministère de la Santé. (LM 27)
- Harmonisation des produits de communication publique avec les messages du ministère de la Santé et du gouvernement de l'Ontario, le cas échéant. (LM 28)
- Échange de renseignements en temps opportun entre le SPO et le ministère de la Santé. (LM 29)
- Le ministère de la Santé est informé des événements prévus et des nouveaux enjeux qui pourraient être préoccupants. (LM 30)

Santé publique Ontario

661, avenue University, bureau 1701

Toronto (Ontario)

M5G 1M1

416 235-6556

communications@oahpp.ca

santepubliqueontario.ca

